

## Direction des finances

Réunion du 21 décembre 2017

N° 116

### BUDGET PRIMITIF 2018

---

Le budget primitif 2018, objet du présent rapport et proposé à votre assemblée en cohérence avec les orientations débattues le 16 novembre dernier, est marqué par d'importants changements.

Ces changements touchent en premier lieu à la **consolidation du périmètre d'intervention du Département**.

Les transports scolaires et interurbains (à l'exception du transport des élèves handicapés) relèvent en effet désormais de la pleine compétence de la Région, ce qui se traduit par une évolution significative du niveau des recettes et dépenses de fonctionnement du bloc « territoire », essentiellement constitué désormais de dépenses d'investissement. Ce début d'année 2018 marque également la reprise par la Région d'un certain nombre d'interventions dans le champ agricole, ouvrant un espace nouveau pour l'engagement du Département sur les solidarités agricoles de proximité, le soutien aux circuits courts et la valorisation des produits d'excellence.

Par-delà cette consolidation de l'intervention départementale dans le nouveau périmètre hérité de la loi NOTRe, le budget 2018 voit sa structure enrichie de **l'arrivée de deux nouveaux budgets annexes** :

- Celui du **très haut débit**, constitué en vue d'assurer la pleine traçabilité des dépenses d'investissement afférentes au chantier de construction du réseau d'initiative publique FTTH, tout comme celle des recettes tirées de l'exploitation commerciale des prises par la société publique locale Bourgogne Franche Comté Numérique ;
- Celui du **centre de santé départemental**, qui supportera le fonctionnement de la régie créée lors de l'assemblée départementale de septembre dernier, et permettra le démarrage de l'activité des quatre pôles territoriaux dès le début du mois de janvier 2018.

Ces changements de structure, qui traduisent le dynamisme et la vitalité de l'intervention départementale, s'enracinent cependant pleinement dans la **continuité des principes posés par l'actuelle majorité, depuis 2015**.

Le budget qui vous est proposé se veut ainsi mobiliser par une exigence résolue de sincérité (les recettes comme les dépenses ont été calibrées au plus près de l'exécution prévisionnelle), d'ambition (avec un niveau d'investissement inédit de plus de 100 M€) et de soutenabilité pluriannuelle de nos équilibres financiers, sans augmentation de fiscalité et dans la pleine maîtrise de notre niveau d'endettement comme de nos dépenses de fonctionnement.

Ainsi structuré, le budget 2018 nous permet également une **anticipation sereine du contrat qu'il nous reviendra de négocier avec l'Etat au cours du premier semestre 2018**. La reconduction des moyens de fonctionnement (pour un engagement total de près de 460 M€) et l'élévation concomitante du niveau d'investissement, garantiront le maintien d'un haut niveau d'engagement du Département dans le champ des solidarités humaines et territoriales, sans dégrader les ratios de solvabilité attendus.

Après la présentation synthétique des grands équilibres de l'exercice à venir (I), le présent rapport retrace de façon détaillée les déterminants prévisionnels de l'évolution de nos recettes (II), puis de nos dépenses (III), sur les principaux postes de l'action départementale. Enfin, le présent rapport se conclut par les principaux ratios financiers annuels résultant des propositions de recettes et dépenses préalablement présentés (IV).

## I. Eléments synthétiques de présentation des grands équilibres du BP 2018

### **1. Les changements de mode de gestion de certains services publics départementaux, ainsi que la construction du réseau d'initiative publique de Très haut débit (RIP THD) modifient en profondeur la structuration budgétaire du Département**

Le projet de budget 2018 présente une structure différente des années précédentes : **au budget principal s'ajoutent à présent cinq budgets annexes**.

Deux d'entre eux concernent des activités qui sont reprises dans des gestions différentes et dissociées du budget de la collectivité :

- le Centre Equestre Départemental a en effet été intégré à l'automne 2017 au Groupement d'intérêt Public « Equivallée-Haras National de Cluny » nouvellement créé.
- le Laboratoire Départemental d'analyses est depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 géré dans le cadre de la société mixte locale « AGRIVALYS 71 ».

Cependant, ces activités ont été suivies au sein des budgets annexes du budget départemental durant la majeure partie de l'exercice 2017. La gestion 2017 devra donc faire l'objet d'un rendu de comptes administratif et de gestion au titre de cet exercice. Par ailleurs, les opérations de liquidation et de clôture, jumelées également à des opérations de cessions et transferts de biens ainsi que de reprise des soldes (excédentaire ou bénéficiaire) devront être traitées dans un second temps. Ces opérations longues et complexes seront conduites dans le courant de l'année 2018. Il est donc nécessaire de maintenir ces deux budgets annexes pour l'exercice à venir.

Le budget annexe de l'EHPAD de Mervans perdure par ailleurs tant que l'avance d'emprunt effectuée auprès de la structure gestionnaire n'est pas intégralement remboursée, soit à ce stade au regard des durées d'amortissements en cours, à l'exercice 2041.

**Le budget annexe du Centre de Santé départemental** a été préfiguré quant à lui dès la fin de l'exercice 2017 lors de l'Assemblée départementale du 16 novembre 2017, et doté des premières enveloppes budgétaires en ressources humaines et logistique afin de permettre un démarrage optimal dès le début de l'année 2018. Le budget 2018 propose une prévision budgétaire tendant à l'exhaustivité des besoins et ressources du Centre multi-sites pour un fonctionnement en année pleine, qui n'exclut pas cependant des réajustements en cours d'exercice en fonction du déroulement du projet.

Enfin, le **budget annexe du Service public industriel et commercial (SPIC) consacré à la construction du réseau d'initiative publique Très Haut Débit (RIP THD)**, dont la création a été décidée lors de l'Assemblée départementale du 21 septembre 2017, se voit doter de ses premières enveloppes budgétaires

en 2018. Les actes comptables et budgétaires réalisés en la matière avant l'exercice à venir feront l'objet de réécritures comptables ayant des incidences budgétaires. Ces opérations seront conduites en phase budgétaire intermédiaire au cours de l'exercice à venir et feront l'objet de décisions modificatives. Elles ne concernent que les dépenses réalisées au titre de la couverture FTTH, et non celles engagées pour la réalisation des montées en débit.

## 2. Présentation synthétique des budgets du BP 2018

Le tableau de synthèse du budget primitif pour 2018 agrège les montants suivants :

### Budget principal

En €	Dépenses			Recettes		
	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	142 872 433,00	8 648 000,00	151 520 433,00	90 054 233,00	61 466 200,00	151 520 433,00
FONCTIONNEMENT	457 371 776,00	60 566 200,00	517 937 976,00	510 189 976,00	7 748 000,00	517 937 976,00
TOTAL	600 244 209,00	69 214 200,00	669 458 409,00	600 244 209,00	69 214 200,00	669 458 409,00

**La section de fonctionnement atteint 517,94 M€, dont 457,37 M€ d'opérations réelles en dépenses, le reste étant constitué des opérations d'ordre, équilibrées de section à section.**

**La section d'investissement s'élève à 151,52 M€, dont 79,63 M€ de dépenses réelles d'investissement, hors dépenses financières.**

Les cinq budgets annexes de la collectivité intègrent les deux nouveaux budgets du THD et du Centre de santé départemental. Ils ne modifient pas les conditions d'équilibre pour le budget global de la collectivité.

### Budget annexe du SPIC Très haut débit (THD)

En €	Dépenses			Recettes		
	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	21 500 000,00	0,00	21 500 000,00	19 765 450,00	1 734 550,00	21 500 000,00
FONCTIONNEMENT	765 450,00	1 734 550,00	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
TOTAL	22 265 450,00	1 734 550,00	24 000 000,00	22 265 450,00	1 734 550,00	24 000 000,00

Ce budget annexe, établi en instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC), retrace les dépenses et recettes du portage des investissements des infrastructures du THD sur le territoire du Département. Il intègre 21,5 M€ de dépenses réelles d'équipement et 19,77 M€ de recettes réelles d'investissement, dont 11 M€ de subventions des EPCI et de la Région. Il s'équilibre seul, par son propre emprunt de 8,77 M€.

### Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)

En €	Dépenses			Recettes		
	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
FONCTIONNEMENT	2 110 000,00	0,00	2 110 000,00	2 110 000,00	0,00	2 110 000,00
TOTAL	2 210 000,00	0,00	2 210 000,00	2 210 000,00	0,00	2 210 000,00

Ce budget annexe retrace les flux nets induits par le Centre de santé départemental. Il intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 2,11 M€ et, en recettes réelles de fonctionnement, une subvention en provenance du budget principal de 0,31 M€.

### Budget annexe « EHPAD de Mervans »

En €	Dépenses			Recettes		
	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	179 333,00	0,00	179 333,00	179 333,00	0,00	179 333,00
FONCTIONNEMENT	77 700,00	0,00	77 700,00	77 700,00	0,00	77 700,00
TOTAL	257 033,00	0,00	257 033,00	257 033,00	0,00	257 033,00

Le budget annexe de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), construit sous maîtrise d'ouvrage départementale, est appelé à perdurer tant que le capital emprunté pour réaliser l'opération ne sera pas amorti, soit en 2041. Cet amortissement, et les intérêts induits, font l'objet d'un remboursement intégral par l'établissement gestionnaire de l'équipement. Les crédits prévus n'ont pas d'autre objet que d'enregistrer l'exécution de ces flux.

### Les budgets annexes « Laboratoire départemental d'analyses (LDA) » et « Centre équestre »

#### Budget Laboratoire d'analyses (LDA71)

En €	Dépenses			Recettes		
	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
TOTAL	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00

#### Budget Centre équestre

En €	Dépenses			Recettes		
	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
TOTAL	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00

Comme indiqué plus haut, les activités du Centre équestre et du Laboratoire départemental d'analyses sont reprises dans des gestions différentes, dissociées du budget du Département. Les budgets annexes qui leur étaient consacrés seront donc clôturés au cours de l'année. Toutefois, des crédits sont maintenus en 2018, notamment du fait des opérations de cessions et des transferts de biens.

**3. Grands équilibres du BP 2018 : un exercice sain garantissant la santé financière future et préservant toutes les marges d'intervention attendues**

A périmètre comparable, le budget primitif consolidé du Département, soumis à l'approbation de la présente assemblée départementale, s'inscrit donc par rapport à celui de 2017 en **stabilité en fonctionnement** et en **hausse de 14,64 M€ en investissement hors dépenses financières**.

Ces évolutions permettent d'envisager de façon sereine la contractualisation à venir avec l'Etat en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement (1,4 % d'évolution annuelle maximale prévue dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2018).

De surcroît, le budget présenté est construit **sans augmentation de fiscalité**, malgré une dynamique des recettes plutôt atone (+0,7 % à périmètre comparable).

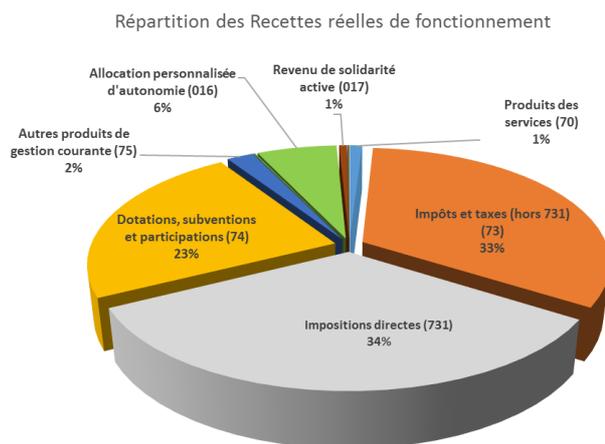
La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet ainsi au Département d'anticiper une **marge brute supérieure à 60 M€ à la fin de l'exercice 2018**, afin de financer l'augmentation très importante de ses investissements liés à la construction du réseau de THD sans affecter les autres investissements nécessaires au territoire (routes, collèges et établissements accueillants des personnes âgées ou handicapées, aides aux communes, etc.).

La bonne gestion des derniers exercices et les anticipations de recettes, notamment en investissement, permettent à partir de la marge brute anticipée de poursuivre une stratégie de **contention du stock de dette**, dans un contexte d'incertitude sur les objectifs de l'Etat en la matière (une contractualisation sur l'évolution du ratio endettement / capacité d'autofinancement (CAF) est prévue à ce stade dans le projet de loi de finances pour 2018, actuellement en débat parlementaire).

## II. En dehors de la hausse des recettes spécifiques liées au THD, les recettes sont stables

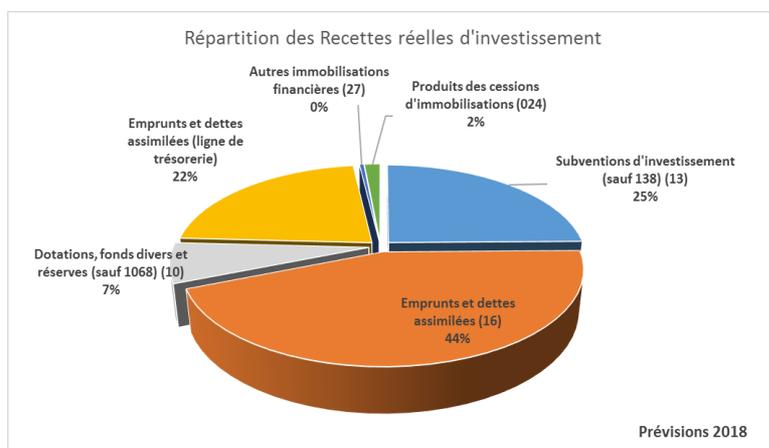
Les **recettes réelles consolidées de fonctionnement de 2018**, intégrant le budget principal (BP), les budgets annexes (BA) du Très haut débit et du Centre de santé départemental, s'élèvent à **514,97 M€**, soit une baisse de 7,68 M€ (ou -1,47 %) par rapport au voté 2017. A périmètre comparable, l'évolution est de +4,04 M€, soit une augmentation de 0,8 %.

Consolidé BP et BA LDA - Centre equestre - EHPAD Mervans & THD - CSD		Prévisions 2018
	<b>Recettes de gestion</b>	<b>513 986 576</b>
70	Produits des services (70)	4 971 082
	BP	4 876 082
	LDA 71	80 000
	Centre equestre	15 000
73	Impôts et taxes (hors 731) (73)	170 182 627
731	Impositions directes (731)	172 602 534
74	Dotations, subventions et participations (74)	119 792 760
	BP	119 133 760
	CSD	659 000
75	Autres produits de gestion courante (75)	10 779 795
	BP	6 828 795
	CSD	1 451 000
	THD	2 500 000
013	Atténuations de charges (013)	624 900
	BP	624 900
016	Allocation personnalisée d'autonomie (016)	32 073 700
017	Revenu de solidarité active (017)	2 959 178
76	Produits financiers (76)	677 700
	BP	600 000
	EHPAD Mervans	77 700
77	Produits exceptionnels (77)	308 400
	BP	308 400
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>514 972 676</b>



Les **recettes réelles consolidées d'investissement 2018, hors dette et reprise du résultat**, s'élèvent ainsi à 30,88 M€ et augmentent de 49 % par rapport au voté 2017. A périmètre comparable, hors les recettes perçues sur la mise en place du THD, elles sont en baisse de 0,9 M€, soit -4,4 %.

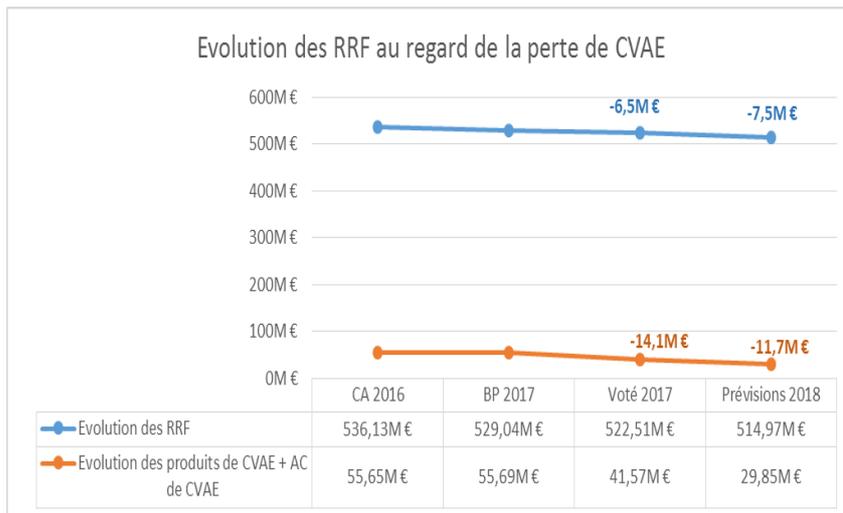
Consolidé BP et BA LDA - Centre equestre - EHPAD Mervans & THD - CSD		Prévisions 2018
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>73 117 859</b>
	Subventions d'investissement (sauf 138) (13)	20 482 409
	BP	9 482 409
	THD	11 000 000
	Emprunts et dettes assimilées (16)	52 635 450
	BP	43 870 000
	THD	8 765 450
	<b>Recettes financières</b>	<b>36 881 157</b>
	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) (10)	8 100 000
	Emprunts et dettes assimilées (ligne de trésorerie)	26 479 750
	Autres immobilisations financières (27)	505 607
	BP	326 274
	EHPAD Mervans	179 333
	Produits des cessions d'immobilisations (024)	1 795 800
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>109 999 016</b>



Comme pour les dépenses, un travail important est réalisé depuis plusieurs exercices afin d'estimer, dès le budget primitif, des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, au plus près de la réalité anticipée. La sincérité des inscriptions budgétaires est illustrée par une **prévisibilité des recettes qui n'a cessé de s'améliorer au cours des dernières années. L'exercice 2018 s'inscrit dans cette dynamique et laisse espérer des niveaux de recette très proches des estimations ici présentées.**

**1. Des recettes prévisionnelles de fonctionnement en légère hausse à périmètre comparable**

**Hors l'effet de la baisse spécifique de l'attribution de compensation de CVAE** de la Région vers le Département, plus importante en 2017, du fait d'une année incomplète de transfert de compétence, les recettes de fonctionnement du Département augmentent en 2018 de **4,04 M€** pour atteindre **514,97 M€**.



Les recettes de fonctionnement se composent :

**A. Des recettes fiscales**

Elles représentent **plus de la moitié** des recettes de fonctionnement du Département en 2018 (67 %), soit **342,79 M€**. Budgétairement, on distingue **les contributions directes et les contributions indirectes**.

**a) Les contributions directes :**

Une baisse de 11,14 M€ (-6 %) des contributions directes est prévue en 2018, notamment du fait de la **perte de CVAE** (transfert d'une part de l'assiette à la Région) et de la **diminution estimée du bénéfice du Fonds de péréquation de CVAE** (1,3 M€).

Toutefois, en **isolant la baisse de CVAE issue des transferts à la Région** en 2018, elles sont en **hausse (+0,97 %)**.

	CA 2016	BP 2017	Voté 2017	Prévisions 2018
<b>731 Impositions directes</b>	<b>195 310 026</b>	<b>196 099 655</b>	<b>183 744 296</b>	<b>172 602 534</b>
73111 Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	117 046 277	118 100 000	119 100 914	120 700 000
73112 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	55 651 261	55 685 000	25 085 910	26 300 000
73114 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	888 646	845 000	893 581	900 960
73121 F.N.G.I.R.	11 129 655	11 129 655	11 129 655	11 129 655
73122 Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 776 516	1 760 000	2 416 462	1 300 000
73123 Attribution de compensation CVAE	0	0	16 481 662	3 554 721
73125 Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	8 434 329	8 580 000	8 565 443	8 717 198

Pour les contributions directes, les principaux enjeux en 2018 sont donc les suivants :

- **La diminution du Fonds de péréquation de CVAE :**

Le Fonds de péréquation des ressources de CVAE a été créé à la suite de la réforme fiscale de 2010. Il permet une redistribution d'une fraction des ressources fiscales entre les Départements, selon leur situation.

Depuis 2013, le Département de Saône-et-Loire répond aux **critères pour être éligible au reversement** : potentiel financier par habitant, revenu moyen par habitant, nombre de bénéficiaires RSA, population de plus de 75 ans ; tous rapportés aux moyennes nationales.

En 2018, sur la **base des dernières données nationales de 2017 reçues** concernant les critères d'éligibilité, le Département serait encore **éligible au Fonds**, mais son **attribution serait moins élevée qu'en 2017 : 1,3 M€** (-1,12 M€), notamment du fait de la perte de 25 points de CVAE des Départements au profit des Régions en 2017.

Toutefois, il se situe **proche du seuil d'éligibilité**, aussi, **cette recette n'est pas assurée pour l'exercice à venir**.

- **La diminution de l'attribution de compensation de CVAE de la Région vers le Département :**

Contrairement à 2017, année durant laquelle le Département a continué à exercer sur les premiers mois les compétences transférées à la Région, 2018 sera le premier exercice en année pleine dans le nouveau périmètre de compétences hérité de la loi NOTRe.

Aussi, l'attribution de compensation de la Région vers les Départements, correspondant à **la perte de produits fiscaux (CVAE) liée à ces transferts**, était de 16,48 M€ en 2017 afin de compenser les dépenses engendrées par la poursuite de l'exercice des compétences transférées.

Elle viendra à son niveau négocié en année pleine de **3,55 M€** dès 2018.

S'agissant des autres produits de cotisations directes, des augmentations sont prévues :

- **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**

L'assiette de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties se répartit entre les ménages (70 % en Saône-et-Loire) et les entreprises (30 %).

La **revalorisation législative des bases est estimée à 1 %** pour 2018. Elle est calculée sur l'inflation nationale entre novembre 2016 et novembre 2017.

Compte tenu d'une évolution physique attendue de 0,8 %, au regard de celle des dernières années, les bases de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties devraient **évoluer globalement de 1,8 % en 2018** par rapport aux bases prévisionnelles notifiées en 2017.

Pour 2018, comme indiqué dans la proposition de délibération spécifique, le maintien du **taux à 20,08 %** est prévu afin de ne pas augmenter la pression fiscale dans un contexte de reprise économique fragile.

Aussi, suivant une hypothèse de progression des bases de 1,8 %, le produit fiscal attendu est de **120,70 M€**.

- **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

La CVAE est acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 152 500 €. Le taux de prélèvement est fixé à 1,5 % et n'est pas modulable par les collectivités. Sur la base des éléments communiqués par les services de l'Etat (Direction Générale des Finances Publiques), une recette prévisionnelle de **26,3 M€** a été proposée au BP 2018 (+4,6 % par rapport au voté 2017).

- **L'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**

Cet impôt forfaitaire concerne les grosses entreprises du secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Une recette prévisionnelle de **0,901 M€**, représentant une hausse de 0,8 %, est proposée au BP 2018.

- **Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**

Un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été créé avec pour objectif de garantir la stricte neutralité financière, pour chaque collectivité, de la réforme fiscale de 2010. **Le FNGIR est gelé pour 2018 et s'établira à 11,13 M€.**

- **Les frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**

Le transfert des frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties aux Départements, ou Dispositif de compensation péréquée (DCP), a été décidé dans le cadre de la Loi de Finances pour 2014. Pour 2018, **l'enveloppe nationale à répartir est estimée à 970 M€, en hausse de 4 % par rapport à 2017. Les produits du Département sont dès lors estimés à 8,72 M€.**

**b) Les contributions indirectes :**

		CA 2016	BP 2017	Voté 2017	Prévisions 2018
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes (hors 731)</b>	<b>163 971 367</b>	<b>164 104 103</b>	<b>167 982 533</b>	<b>170 182 627</b>
7321	Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement (DMTO)	43 167 503	45 700 000	45 777 445	47 150 778
73261	Attributions au titre du fonds national de péréquation des DMTO	6 577 707	6 500 000	7 169 721	7 200 000
73262	Attributions au titre du fonds de solidarité en faveur des départements	2 791 807	2 800 000	2 662 165	2 282 000
7327	Taxe d'aménagement (TA)	2 122 128	2 000 000	2 500 000	3 600 000
7342	Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	69 471 273	68 110 000	70 579 099	70 785 511
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	6 033 480	5 500 000	5 800 000	5 589 519
7352	Taxe Intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	33 797 470	33 494 103	33 494 103	33 574 819

Une **hausse des contributions indirectes est prévue au BP 2018**, portée par la **dynamique de hausse des DMTO**, qui devrait se poursuivre (+1,37 M€ en 2018 par rapport à la DM2 de 2017), ainsi que celle des produits de la taxe d'aménagement (+1,1 M€ par rapport à 2017).

- **La poursuite de l'amélioration de la Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement (DMTO)**

Le Département perçoit des DMTO à l'occasion des transactions immobilières. Le taux, applicable aux actes passés et aux conventions conclues, s'élève à 4,5 %. Le Département a voté ce taux plafond en 2014. Au regard de la **dynamique des DMTO sur le Département depuis 3 ans** et des **prévisions nationales en 2018**, il est proposé une hausse des produits au BP, les portant à **47,15 M€**. Cette évolution prudente est tirée du constat de l'écart entre **l'évolution prévisionnelle nationale 2017-2018** de 6 %, et celle observée dans le Département de Saône-et-Loire, de 50 % inférieure. Cela amène à envisager une **hausse de 3 % en 2018**.

- **Le Fonds de péréquation des DMTO**

En 2017, le Département a été bénéficiaire net à hauteur de **7,2 M€**. Un **maintien de ce montant**, est prévu pour 2018.

- **Le Fonds de solidarité**

Le fonds de solidarité en faveur des Départements a vocation à réduire les inégalités constatées entre les Départements en matière de restes à charge par habitant au titre des allocations individuelles de solidarité. Ce fonds est alimenté par un prélèvement basé sur les produits de DMTO perçus par les Départements l'année précédente. Les ressources du fonds sont ensuite réparties en fonction du reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité et de l'écart entre le reste à charge et la médiane.

L'évolution de l'attribution du Département à ce fonds est liée aux critères de sa répartition dépendant du rapport entre le reste à charge du Département en matière de dépenses sociales et la moyenne nationale sur l'ensemble des Départements. Au cours des 3 dernières années, sa progression est moins rapide qu'à l'échelle nationale et amène donc une attribution moins importante.

Aussi, suivant nos estimations, basées sur les données de 2017 du Département de Saône-et-Loire, celui-ci devrait être contributeur à hauteur de 3,03 M€, en hausse constante depuis 2016 (en moyenne +7 % par an) et **bénéficiaire de 2,28 M€**, en diminution depuis 2016 (-17 % par an en moyenne). Soit une charge nette de **0,75 M€, en hausse depuis 2016**.

- **La Taxe d'aménagement**

La part départementale de la taxe d'aménagement (TA) a pour objet le financement de la politique des espaces naturels et sensibles et des dépenses des CAUE. Elle est prélevée par l'Etat, sur les permis de construire déposés, et est redistribuée au Département en année n+1 et n+2. Le **taux de cette taxe sur le Département de Saône-et-Loire est de 1,3 %**, inchangé depuis 2011 et **maintenu en 2018**.

Au regard de l'évolution constatée des surfaces concernées par les permis de construire de logements, de locaux commerciaux et industriels déposés en 2016 et 2017 sur le territoire de la Saône-et-Loire (+55 % par rapport à l'année 2015), une hausse de 1,1 M€ (+ 4,4 %) des produits de la taxe d'aménagement est prévue en 2018 par rapport au voté de 2017. Les recettes s'établissent alors à **3,6 M€**.

- **La Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)**

La TSCA comprend trois parts : une première compensant les transferts en provenance de l'Etat des agents techniques des collèges et des agents de l'ex-Direction départementale de l'équipement (DDE) ; une seconde finançant les SDIS ; une dernière issue de la réforme fiscale de 2010. Au regard des augmentations successives au cours des dernières années, il est prévu une recette de **70,79 M€** en 2018, légèrement supérieure à celle prévue en DM2 2017.

- **La Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

Cet impôt est établi lors de la livraison de l'électricité par un fournisseur à chaque point de livraison situé en France, d'un utilisateur final. Il est perçu par les communes, EPCI ou par les Départements compétents en matière de distribution publique d'électricité. Il a pour objectif de leur donner les moyens de financement de cette compétence. L'évolution moyenne des produits entre 2014 et 2017 est de -1,3 % et près de -4 % entre 2016 et 2017. Cela amène à envisager une diminution des recettes de cette taxe de 3,6 % (soit 0,2 M€) en 2018 par rapport au voté 2017 : **5,59 M€**.

- **La Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques (TICPE)**

La TICPE est un impôt auquel sont soumis les produits pétroliers et autres produits énergétiques mis en vente, utilisés ou destinés à être utilisés comme carburants ou combustibles de chauffage. Elle est perçue par l'Etat et est reversée en partie aux Départements afin de compenser les charges liées à la décentralisation du RMI/RMA. Le produit prévu au BP 2018 est de **33,57 M€**, en légère augmentation de 0,2 % par rapport au voté 2017 (soit 0,08 M€), en suivant la hausse prévue dans le PLF 2018 (+0,2 %).

**Des discussions sont enfin en cours au niveau national pour un transfert éventuel aux Départements d'une part de l'assiette de la CSG, en compensation du reste à charge sur les allocations individuelles de solidarités. La prise en compte des évolutions induites par l'arrivée éventuelle d'une telle recette sera assurée en décision budgétaire modificative.**

### **B. Les dotations et participations**

Elles représentent la seconde part de recette du Département et sont composées des produits suivants :

		CA 2016	BP 2017	Voté 2017	Prévisions 2018
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>127 417 020</b>	<b>119 813 360</b>	<b>120 541 236</b>	<b>119 483 760</b>
7411	Dotation forfaitaire	56 467 890	48 000 000	48 007 699	48 007 699
74121	Dotation de fonctionnement minimale	14 401 244	14 700 000	14 563 891	15 021 321
74123	Dotation de compensation	21 190 354	21 190 354	20 760 448	20 760 448
744	FCTVA	0	0	30 000	630 000
7461	DGD	3 376 376	3 376 376	3 376 376	3 376 376
74718	Autres participations de l'Etat	966 483	1 640 200	1 787 922	1 010 550
7472	Participations des régions	19 801	8 500	11 500	8 000
7473	Participations des départements	153 832	146 000	160 000	110 000
7474	Participations des communes et structures intercommunales	493 763	455 000	455 000	475 000
7475	Participations des autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établi	1 512 617	1 635 000	1 635 000	1 830 000
7476	Participations de la sécurité sociale et des organismes mutualistes	130 000	130 000	130 000	130 000
747812	Dotation versée au titre la PCH	4 944 859	4 945 000	5 094 676	5 034 000
747813	Dotation versée au titre des MDPH	598 542	593 000	598 070	598 000
74788	Autres participations des autres organismes	1 833 932	2 782 591	4 121 353	1 883 134
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	997 424	940 000	940 000	1 026 811
74831	Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET	519 590	280 000	467 637	420 867
74832	D.C.R.T.P.	14 351 089	14 351 089	12 916 161	12 886 000

Les principaux enjeux en 2018 concernent :

- **La Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Après des baisses successives depuis 2014, l'année 2018 devrait être marquée par une globale stabilité de la DGF, du fait de la **non-reconduction de l'augmentation de la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP)**. Aussi, la **dotation forfaitaire du Département devrait rester stable** par rapport à son niveau de 2017, tout comme la Dotation de compensation. La **Dotation de fonctionnement minimale**, autre composante de la DGF, devrait **même s'améliorer légèrement du fait de l'augmentation nationale de l'enveloppe de la péréquation verticale** prévue au Projet de loi de finances pour 2018 (+10 M€).

- **La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

La DCRTP a été mise en place au moment de la réforme de la taxe professionnelle. Par ce biais, l'État compense la perte globale de recettes des collectivités. L'article 16 du Projet de loi de Finances pour 2018, prévoit une légère **diminution de 0,23 %** (-5 M€ au total pour tous les départements), **contrairement à la baisse importante préalablement annoncée d'environ 8 %**. La diminution annoncée de l'enveloppe globale devrait alors se répercuter sur les Régions et le bloc communal, et non sur les Départements. Sur la base d'une diminution de 0,23 %, une recette de **12,87 M€** est inscrite au BP.

La loi de finances pour 2018 n'étant **pas votée au stade de l'écriture du présent rapport**, et au regard des **débats au sein de l'Assemblée nationale concernant l'article 16 et la volonté de ne pas faire peser la baisse de la DCRTP sur le bloc communal**, la recette notifiée en cours d'année **pourrait être inférieure à celle du BP**.

### **C. Les autres recettes du Département**

- **Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

Une **légère hausse des recettes d'APA (32,07 M€)** est prévue en 2018, au regard des dépenses prévisionnelles du BP 2018, liée en particulier à l'effet année pleine des deux revalorisations de 2017 du barème pour les services aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), portant le montant horaire à 19,10 €, soit une augmentation de 5,5 % en un an.

- **Revenu de solidarité active**

Les recettes liées au RSA sont principalement liées au **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)**. Le FMDI comprend trois parts :

- Une part compensation (1,12 M€) répartie en fonction des dépenses de RSA, nettes du droit à compensation ;
- Une part péréquation (0,62 M€) répartie en fonction d'un indice synthétique, tenant compte du potentiel financier et du nombre d'allocataires RSA, pondéré par la dépense nette de RSA ;
- Une part insertion (0,72 M€) répartie en fonction du nombre d'allocataires du RSA qui bénéficient de contrats aidés dans le nombre d'allocataires du RSA.

Au regard de la **progression du nombre de bénéficiaires du RSA plus limitée et du devenir incertain des contrats aidés**, une diminution de l'attribution perçue au titre du FMDI est prévue en 2018 (**2,46 M€**).

- **La redevance sur le budget annexe du THD**

**Le BP 2018 prévoit 2,5 M€ de recettes d'exploitation**, liés à la redevance à percevoir au titre de l'exploitation et de la commercialisation des premières prises FTTH. Il s'agit d'une **nouvelle recette pour le Département de Saône-et-Loire**.

- **Les premières recettes du centre de santé départemental**

L'année 2018 sera également marquée par de nouvelles recettes liées à la **mise en place du CSD** :

- **La première, de 1,45 M€**, correspond aux montants perçus pour la réalisation des **actes médicaux des médecins du Département** ;
- 0,35 M€ sont également prévus, sous la forme de subventions par les différents acteurs de la santé (Assurance maladie, ARS, etc.) ou de valorisation de l'apport des communes sur les locaux ;
- Le budget principal du Département verse également une subvention d'équilibre au budget annexe du CSD pour les missions de service public et le démarrage du projet (0,14 M€ en 2017 et 0,309 M€ en 2018).

## 2. Les recettes prévisionnelles d'investissement, hors dette et écritures de résultats (30,88 M€)

Dans cette partie, nous raisonnons en recettes d'investissement « pures de l'exercice », c'est-à-dire :

- Sans les écritures de résultats (excédents de fonctionnement), qui seront intégrés au budget en cours d'année 2018,
- Mais aussi hors prévisions d'emprunts, qui seront revues en cours d'année par l'intégration des écritures de résultat notamment.

Par rapport au budget primitif de 2017, les recettes d'investissement prévues en 2018 sont en hausse : **+10,13 M€**.

Hors le budget annexe du THD, elles diminuent cependant légèrement (-0,9 M€), notamment du fait de la **prévision des dépenses d'investissement sur le Budget principal**.

Consolidé BP et BA LDA - Centre equestre - EHPAD Mervans & THD - CSD		CA 2016	BP 2017	Voté 2017	Prévisions 2018
<b>Recettes d'équipement</b>		<b>9 789 306</b>	<b>11 158 826</b>	<b>8 653 928</b>	<b>20 482 409</b>
Subventions d'investissement (sauf 138) (13)		9 367 301	10 759 909	8 248 401	20 482 409
	BP	9 367 301	10 759 909	8 248 401	9 482 409
	THD	0	0	0	11 000 000
Subventions d'équipement versées (204)		422 005	398 917	405 527	0
<b>Recettes financières</b>		<b>9 317 859</b>	<b>10 775 507</b>	<b>12 099 381</b>	<b>10 401 407</b>
Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) (10)		8 846 015	9 300 000	8 190 000	8 100 000
Autres immobilisations financières (27)		471 844	524 607	636 788	505 607
	BP	292 512	345 274	457 455	326 274
	EHPAD Mervans	179 332	179 333	179 333	179 333
Produits des cessions d'immobilisations (024)		0	950 900	3 272 593	1 795 800
Total des opé. pour le compte de tiers		52 571	281 227	31 638	0
<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>19 159 736</b>	<b>22 215 560</b>	<b>20 784 947</b>	<b>30 883 816</b>

Les principales évolutions sont les suivantes :

- La mise en place du budget annexe du THD

La mise en œuvre de la politique Départementale d'investissements en faveur des infrastructures de Très haut débit, entraîne des recettes importantes en matière de **subventions/participations de l'Etat, de la Région et des communes** concernées, pour un total de **11 M€ en 2018**.

- Les autres recettes d'investissement :

Le **FCTVA**, inscrit au projet de BP 2018, correspond au reversement par l'Etat de la TVA payée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2016. Le montant est estimé à **8,1 M€**.

Les subventions d'investissement prévues au Budget principal sont en légère hausse par rapport à 2017 (budget voté) : 9,5 M€, soit +1,2 M€ (+14 %).

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) est gelée ; son montant s'établit donc, comme en 2017, à **2,59 M€**.

Enfin, après d'importantes cessions liées au processus de vente des 2/3 des parts possédées par le Département dans des SEM comme le prévoit la loi NOTRe, les produits de cessions immobilières sont en diminution par rapport au voté 2017 (-1,5 M€) : 1,8 M€.

### III. Des ressources mobilisées pour répondre aux besoins des saône-et-loirien

La vision consolidée du budget proposé à l'assemblée départementale permet de prendre la mesure par politique publique des moyens financiers déployés pour les mettre en œuvre, à présent que le budget départemental est composé de plusieurs budgets annexes de valeurs importantes.

<i>(en M€)</i>	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>SOLIDARITES HUMAINES</b>	<b>27,76</b>	<b>321,79</b>	<b>349,54</b>
dont Autonomie	4,86	179,57	<b>184,43</b>
dont Insertion et logement	3,00	63,24	<b>66,23</b>
dont Enfance et famille	0,14	63,24	<b>63,37</b>
dont Collèges, jeunesse et sport	19,67	13,63	<b>33,30</b>
dont Centre de santé départemental	0,10	2,11	<b>2,21</b>
<b>SOLIDARITES TERRITORIALES</b>	<b>63,63</b>	<b>13,27</b>	<b>76,89</b>
dont Infrastructures et mobilité	29,67	4,59	<b>34,26</b>
dont Aides aux territoires, au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	30,24	4,34	<b>34,58</b>
dont Nouvelle ambition culturelle	2,25	2,82	<b>5,07</b>
dont Soutien à une agriculture performante	1,47	1,52	<b>2,99</b>
<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>73,26</b>	<b>125,37</b>	<b>198,63</b>
dont Charges financières et soutien au SDIS	65,21	27,32	<b>92,53</b>
dont Ressources humaines	0,01	88,00	<b>88,01</b>
dont Autres moyens	8,05	10,05	<b>18,10</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>164,65</b>	<b>460,42</b>	<b>625,07</b>

## 1. Solidarités humaines

---

Avec 321,8 M€ de dépenses, les compétences exercées par le bloc des solidarités constituent la première mission du département. Elles représentent 70 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, avec deux caractéristiques majeures : celle du poids de la dépense APA en Saône-et-Loire d'une part, et celle du soutien renforcé des opérations d'extension et de restructuration engagées en direction des établissements sociaux et médicaux sociaux du champ PA/PH d'autre part. Les indicateurs de dépense par habitant témoignent de cet effort significatif : ainsi, **les dépenses nettes d'aide sociale en faveur des PA s'établissent à 144,5 € par habitant et par an (contre 124 € en France) et les dépenses nettes en faveur des PH se situent à 150,5 € (121,5 € en France).**

Les dépenses de solidarité poursuivent leur progression, à un rythme plus contenu en 2018, compte tenu des perspectives de stabilisation de l'APA (stabilité à 43,6 M€ en 2017 comme en 2016), et de légère baisse du RSA (de 58 M€ réalisé 2017 à 56,75 M€ en prévisionnel 2018), compensées toutefois par la progression des moyens consacrés aux établissements sociaux et médico sociaux (l'Aide sociale à l'hébergement progresse de 78,18 à 78,75 M€ et l'APA établissements progresse de 30,58 à 31,17 M€) et la très forte augmentation des crédits consacrés à l'accueil des MNA qui ont été multipliés par six en 4 ans.

C'est dans un contexte financier contraint que la collectivité s'attache à consolider et à réorienter les missions du département en mobilisant trois grands leviers :

- **Le renforcement de l'approche territorialisée de l'action sociale**, qui légitimise le Département comme assembleur de politiques sociales complexes, dont l'efficacité repose plus que jamais sur les synergies d'acteurs et les jeux coopératifs. La mise en œuvre des quatre projets territoriaux des solidarités fondés sur une approche renouvelée en matière d'analyse des besoins sociétaux, de contractualisation de proximité et de développement social local s'inscrit pleinement dans cette dynamique. **Elle sera complétée par une adaptation progressive de la carte des circonscriptions d'action sociale du département aux nouveaux périmètres des EPCI.**
- **Le pilotage départemental des grandes politiques et le déploiement des schémas stratégiques adoptés dans le champ de l'enfance et des familles, de l'insertion** mais également de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap constitue le second pilier. L'année 2017 a ainsi été marquée par la montée en puissance de la CFPPA, par le succès du salon Evoluives destiné à promouvoir les solutions humaines et techniques en faveur de l'autonomie des PA et des PH, par l'adoption du PTI ainsi que de nouvelles orientations en matière de politique sportive et l'expérimentation d'équipes mobiles dans les collèges. En 2018, le Département co-pilotera les travaux du PDALHPD et soutiendra le **déploiement de la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement**. Il mobilisera par ailleurs les **crédits du FSE**, dont il reprend la gestion, pour soutenir les acteurs du champ de l'insertion.
- Le troisième axe de travail engagé par l'exécutif départemental vise à obtenir, de manière très concrète, **des résultats substantiels et évaluables sur quatre grands projets destinés à apporter des réponses innovantes**, ciblées et efficaces aux besoins exprimés par les publics cibles des politiques de solidarités :
  - o Promouvoir et développer l'accueil familial en Saône-et-Loire, en doublant le nombre d'accueillants familiaux PA et PH et en se montrant encore plus volontariste pour les assistants familiaux ASE ;
  - o Offrir aux saône-et-loiriens de nouveaux services numériques, par la création d'une plateforme départementale de services numériques et domotiques pour le soutien à domicile des PA et de PH et pour l'inclusion des publics en difficulté ;
  - o Proposer des solutions alternatives à l'entrée en structure d'accueil collectif, avec l'expérimentation de nouvelles formes d'habitats adaptés et partagés pour les PA et les PH ainsi que des solutions de prise en charge adaptée pour les jeunes.
  - o Enfin, dès le début de l'année 2018, le département ouvrira le **premier centre départemental de santé**, doté dans une première phase de déploiement de 4 sites territoriaux et 17 antennes, grâce au recrutement, par la collectivité, d'une dizaine de médecins salariés. Il entend ainsi

combattre efficacement le phénomène de désertification médicale qui affecte durement la Saône et Loire et génère une inégalité d'accès aux soins qui n'est pas acceptable.

<i>(en M€)</i>	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>TOTAL SOLIDARITES HUMAINES</b>	<b>27,76</b>	<b>321,79</b>	<b>349,54</b>
dont Autonomie	4,86	179,57	<b>184,43</b>
dont Insertion et logement	3,00	63,24	<b>66,23</b>
dont Enfance et famille	0,14	63,24	<b>63,37</b>
dont Collèges, jeunesse et sport	19,67	13,63	<b>33,30</b>
dont Centre de santé départemental	0,10	2,11	<b>2,21</b>

#### **A. Autonomie**

Avec plus de 184 M€, la **politique en faveur de l'autonomie conserve la première place des dépenses annuelles du Département**. La mise en œuvre de la loi ASV, tout comme le schéma de l'autonomie des personnes âgées et handicapées 2016-2018 demeurent les fils conducteurs de la mobilisation des crédits de ce budget sur 2018.

Cette progression des dépenses de près de 4 M€ par rapport au budget 2017 permet au Département :

- de poursuivre son soutien financier aux personnes âgées dépendantes, bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), qui souhaitent rester à domicile. La **revalorisation effective au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et au 1<sup>er</sup> novembre 2017 du financement de l'heure d'intervention d'un service d'aide à domicile prestataire se traduit par une hausse de 1 € qui pèsera en année pleine sur 2018** (18,10 € à 19,10 € pour les bénéficiaires dont le revenu est supérieur à 800 euros). Le Département porte par ailleurs le déploiement du programme coordonné de financement 2016-2018 de la Conférence des financeurs qui se traduit par une augmentation des dépenses de 1,1 M€ par rapport au BP 2017, compensée via les concours spécifiques alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ;
- d'assurer le financement de l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux : les moyens de fonctionnement attribués en 2017 sont reconduits en 2018 avec toutefois un **effort particulier en direction des EHPAD où le taux directeur de la section hébergement est porté à +1%**. Par ailleurs, le financement de mesures nouvelles liées aux ouvertures de places, à l'impact des opérations d'investissement et aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens est poursuivi, tout comme la compensation allouée par le Département pour atténuer les effets du nouveau calcul du GIR moyen pondéré.

Au sein des 184 M€ alloués, **90,4 M€ seront mobilisés pour les politiques à destination des personnes handicapées**. L'aide sociale à l'hébergement (ASH) constitue la majeure partie de ces crédits (68,8 M€). Les prestations individuelles représentent 17,1 M€. La progression de la Prestation de compensation du handicap se poursuit : elle s'élève à 14,2 M€ et permet d'accompagner les projets de vie à domicile des personnes en situation de handicap. L'allocation compensatrice pour tierce personne représente 2,8 M€. L'enveloppe consacrée aux transports des élèves handicapés est stable (3,4 M€). Enfin, le soutien à la Maison départementale des personnes handicapées atteint 0,9 M€, permettant de mener à bien le plan de modernisation et la réduction des délais de traitement des demandes.

**Les politiques en faveur des personnes âgées seront créditées quant à elles de 89,2 M€.** L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèvera à 75 M€, tenant compte des revalorisations intervenues en cours d'année (cf. *supra*). Le Département marque ainsi son soutien aux familles et aux services d'aide à domicile investis d'une mission d'intérêt général qui percevront aussi un financement dans le cadre de la convention de modernisation (0,27 M€). L'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées représente enfin 10,9 M€ soit une évolution de +2 % des crédits.

Concernant les EHPAD, la clarification des règles de financement des postes de « faisant fonction d'aide-soignant » sera poursuivie et devrait permettre de redonner des marges de manœuvre sur la section « hébergement » et de maîtriser les évolutions tarifaires des Ehpads en opérant le transfert d'une partie des postes concernés sur la section « soins ».

Par ailleurs, conscient des contraintes budgétaires pesant sur les Ehpads, **le Département a décidé de prolonger en 2018 le mécanisme de neutralisation partielle des baisses de dotation dépendance subies par les Ehpads publics dans le cadre de la mise en œuvre de la valeur de point Gir unique.** Cette mesure, dont le coût devrait s'élever à 0,18 M€ en 2018, permet de soutenir les établissements les plus impactés dans l'attente d'une révision du décret ministériel.

Au total, l'application du taux directeur de 1 % sur la section hébergement, la prise en compte des mesures nouvelles et la correction du point GIR se traduisent par une **évolution de 2,9 % sur le tarif moyen hébergement, et de 1,6 % sur l'APA établissement.** Par ailleurs, de 4,8 M€ de crédits d'investissement sont inscrits au bénéfice des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) accompagnant leur modernisation à travers une politique d'investissement dynamique visant à adapter les conditions d'accueil aux besoins évolutifs des publics accompagnés.

Plus de 2 M€ seront mobilisés en outre pour financer le programme coordonné de financement 2016-2018 de la **Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)** afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus, d'encourager les actions de prévention et d'améliorer l'accès aux aides techniques individuelles.

L'année 2018 permettra également de démarrer la mise en œuvre des CPOM avec les Services d'aide à domicile concernés par le Fonds d'appui aux Services d'Aide à Domicile, qui permet de mobiliser une enveloppe globale de 1,2 M€ en faveur de ce secteur sur la période 2017-2019.

Au-delà de ce soutien aux services d'aide à domicile, une étude sur les nouvelles modalités d'intervention visant à développer une offre alternative à l'hébergement en institutions spécialisées, tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap, est programmée en 2018. Il s'agit notamment de mobiliser les **possibilités offertes par le développement du numérique et des usages de la domotique pour le maintien à domicile**, dans le cadre d'un habitat adapté, avec le lancement de premières expérimentations.

Enfin, plus de 0,9 M€ seront alloués pour soutenir différents acteurs intervenant dans le domaine des personnes âgées et financer les actions en faveur des aidants.

## **B. Insertion et logement**

En 2018, le deuxième plus gros poste de dépenses, en termes de solidarités humaines, reste l'insertion sociale et professionnelle ainsi que le logement social, avec plus de 66 M€.

Depuis janvier 2016, avec la création de la prime d'activité et la suppression du RSA Activité, il n'existe plus qu'une seule catégorie, le RSA socle (dédié aux droits et devoirs), entièrement financé par le Département. Jusqu'en début 2017, la Saône-et-Loire comptait près de 11 000 allocataires du RSA dédiés aux droits et devoirs. Depuis août 2017, cette tendance s'infléchit et passe sous la barre des 10 000 allocataires.

Cette **baisse du nombre d'entrées dans le RSA**, impliquant ainsi un bon taux de sortie pour les publics concernés, engendre également l'**infléchissement du montant de la dépense dédiée, voire même sa**

**stabilité** : en effet, en 2017, le montant des allocations versées sera égal à celui de 2016, soit un peu moins de 58 M€. **Pour 2018, cette tendance est prise en compte, avec une perspective de réduction de la dépense de plus de 1 M€.**

Les politiques d'insertion du Département ne se résument cependant pas au versement de cette seule prestation sociale.

En effet, le Département définit une politique d'insertion à travers 2 outils : **le Pacte territorial d'Insertion (PTI) et le programme départemental d'insertion (PDI)**. La crise économique et sociale qui a touché durablement notre pays rend la convergence des politiques de l'emploi, de l'action sociale, de la formation, du développement économique et territorial, plus que jamais nécessaire.

Outil de gouvernance inscrit dans un contexte législatif précis, le PTI 2017-2020 de la Saône-et-Loire, approuvé en novembre 2017, a pour objectif de fédérer les partenaires du Département pour fixer ensemble des engagements politiques et stratégiques relatifs à la politique d'insertion, à la lutte contre la pauvreté et à l'aide au retour à l'emploi de celles et ceux qui en sont les plus éloignés.

Ce PTI 2017-2020 est, comme son nom l'indique, un pacte qui détermine pour les trois années à venir des co-engagements desquels émaneront des actions réalistes, efficaces, efficientes et adaptées aux besoins des Saône-et-Loiriens. Il a également comme principe de prendre en compte les évolutions sociétales et ainsi changer de paradigme, en offrant un spectre de réflexions et de décisions plus larges que celui qui était mis en œuvre jusque-là ainsi qu'un réel effet d'entraînement.

Les enjeux principaux sont de mieux connaître les publics accompagnés, les besoins plus ou moins exprimés mais aussi les projets locaux portés par des acteurs quelquefois peu visibles et issus de la société civile, les attentes locales et les projets de développement portés par les acteurs politiques. C'est pourquoi, pour tous les dispositifs au sein desquels le Département s'engage dans le cadre d'une politique volontariste (lutte contre l'illettrisme, plateformes mobilités, régies de quartier, parcours des bénéficiaires du RSA...), un suivi régulier est instauré avec les acteurs en charge, notamment pour le développement des parcours de vie en insertion sociale et professionnelle des publics en précarité, avec les services sociaux départementaux et les partenaires institutionnels et associatifs : accompagnement social (lutte contre l'isolement social, problématiques budgétaires, logement, estime de soi, mobilité...), socio-professionnel ou professionnel pour ceux qui sont proches de l'emploi.

La logique de projet et la démarche d'agir collectivement avec l'ensemble des partenaires sont des enjeux majeurs pour répondre aux besoins des Saône-et-Loiriens en grande précarité, qu'il s'agisse d'insertion, de logement et d'hébergement.

C'est ainsi que le Pacte territorial d'insertion (PTI) 2017-2020 et le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2017-2021 seront des outils de gouvernance dès 2018, avec pour objectif d'une part, de fédérer les partenaires du Département et d'autre part, fixer ensemble des engagements politiques et stratégiques, dans un environnement solidaire.

Le **PDALHPD 2017-2021** permettra en particulier :

- d'adapter l'intervention publique, dans le souci d'une meilleure cohésion sociale,
- d'instaurer une dynamique d'accès et de maintien dans le logement pour les publics défavorisés,
- de renforcer la territorialisation et notamment avec la mise en œuvre de la gouvernance de la politique des attributions par les EPCI,
- de proposer une ligne directrice départementale forte, garante d'une équité de traitement des publics défavorisés,

Il aura aussi comme objectif transversal d'agir en amont en valorisant les actions collectives et individuelles de prévention, de responsabilisation des usagers dans le développement de leur parcours au sein de leur logement ou de leur hébergement.

Enfin, **l'entrée en vigueur du nouveau PTI coïncide avec la prise en gestion par le Département, en tant qu'organisme intermédiaire, d'une subvention globale sur l'axe 3 du FSE**. Bénéficiant à ce titre d'une enveloppe de 6 M€ environ sur la période 2018/2020 (hors ventilation de la réserve de performance en fin de programme), le Département lancera chaque année deux campagnes d'appel à projet (en février et en

octobre). Dans la continuité de la pratique en vigueur, au sein des services de l'Etat, le Département ne versera aucune avance de trésorerie ni d'éditera de certificats de service faits intermédiaires.

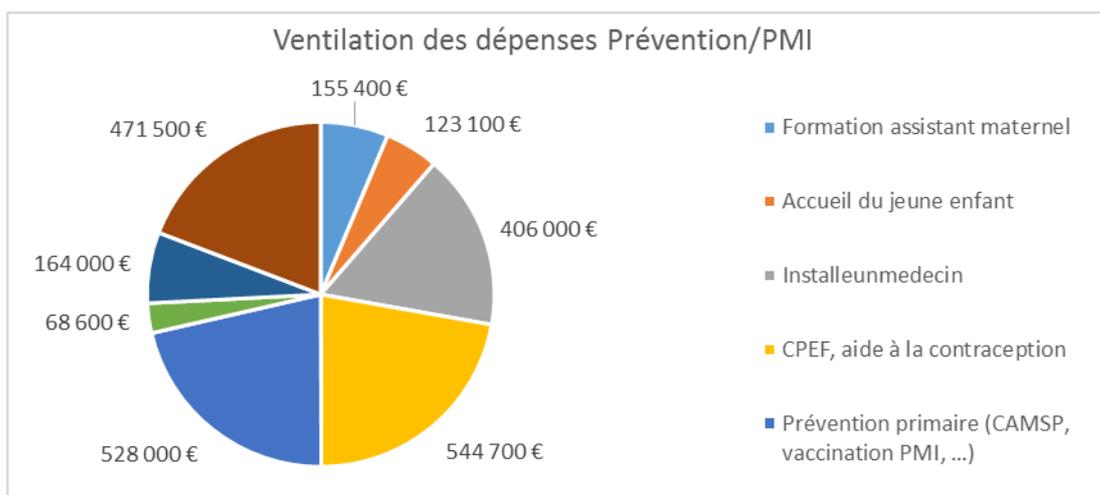
### C. Enfance et famille

Le Département destine en 2018 plus de 63 M€ aux politiques en faveur de l'enfance et de la famille ce qui correspond à un budget en augmentation de près de 4 M€ par rapport au BP 2017. Cette augmentation notable trouve sa principale source d'explication dans la gestion de la crise migratoire liée à l'arrivée des jeunes migrants.

La ventilation du budget 2018 enfance / famille se répartit entre deux grands blocs de dépenses : la « prévention et protection de l'enfance » (60,77 M€) et la « prévention et protection maternelle et infantile (PMI) » (2,46 M€).

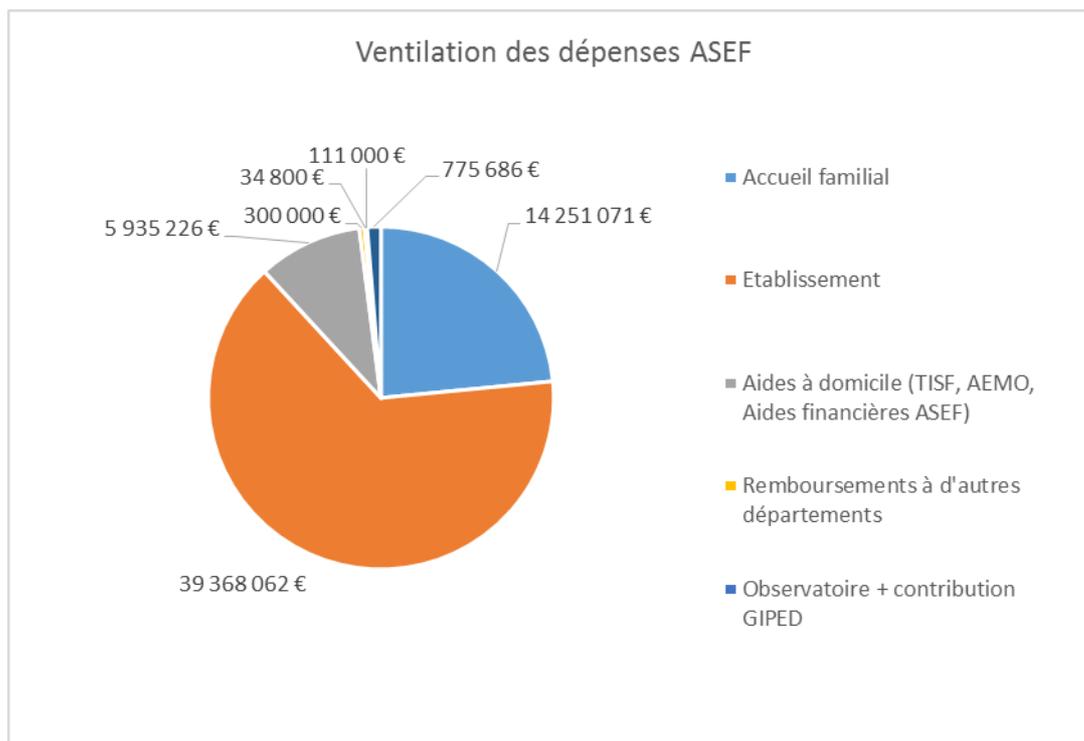
La caractérisation de la dépense départementale dans les domaines de l'enfance et des familles résulte des modes de gestion choisis pour la mise en œuvre des politiques publiques :

- **en matière de prévention et de PMI**, les interventions reposent essentiellement et directement sur les services départementaux (médecins, sages-femmes, cadres de santé, puéricultrices, etc., soit 82 agents), marginalement sur des subventions à des tiers ce qui se traduit par un budget facial bien moindre par rapport à celui alloué à l'aide sociale à l'enfance dans la mesure où il n'intègre pas les dépenses de personnels du Département :



- **en matière de prévention et protection de l'enfance**, les modalités d'interventions sont de plusieurs types :

- des **actions à domicile** (assurées par les services territorialisés du Département et par des structures autorisées, tarifées et contrôlées par ce dernier pour plus de **5,9 M€** ;
- des **actions de prise en charge totale d'enfants confiés**, faisant appels aux établissements et services autorisés (pour plus de **39,3 M€**), aux assistantes familiales (pour plus de **14,2 M€**) ainsi qu'aux agents du siège du Département (pilotage et coordination, tarification, exécution budgétaire, outillage et ressources, accueil familial ...), et aux agents des territoires d'action sociale (décisions individuelles, suivi socio-éducatif) ;
- enfin, le **traitement des informations préoccupantes** au plan départemental assuré par la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et local (équipes pluridisciplinaires en TAS) s'appuie sur les ressources humaines du Département.



Le budget 2018 intègre les nouveaux enjeux de la protection de l'enfance tels qu'issus notamment de la loi du 14 mars 2016 mais également les nouvelles contraintes qui pèsent sur l'activité avec la gestion de l'afflux massif de jeunes migrants qui a augmenté de façon exponentielle ces dernières années. (4 arrivées en 2012 contre près de 400 en 2017).

Dans ce cadre, les axes suivants structureront plus particulièrement la politique de prévention et de protection de l'enfance sur l'année 2018 :

1) La **poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental de l'enfance et des familles** qui arrivera à échéance à la fin de l'année 2018 et notamment :

a. La finalisation du déploiement du projet pour l'enfant pour les enfants confiés, avec un premier point de bilan avant intégration des évolutions données par la loi de mars 2016 et notamment les enjeux sur l'évolution des écrits professionnels pour mieux intégrer les besoins fondamentaux de l'enfant.

b. Le renforcement des capacités de pilotage de l'action départementale, par la création de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance et l'installation d'une plateforme départementale d'accueil et d'orientation des enfants confiés.

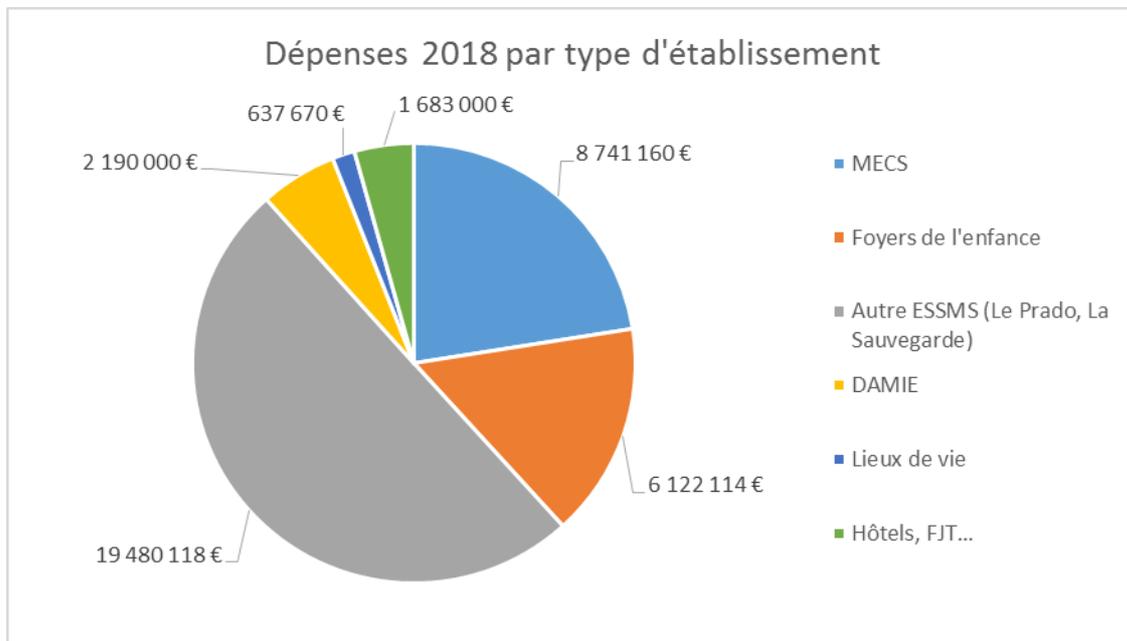
2) La **poursuite de la déclinaison des axes du plan stratégique des solidarités humaines** :

a. Consolidation du plan d'action sur la qualité en accueil familial. Cette consolidation s'appuie sur le budget de l'accueil familial consacré au recrutement mais aussi à la formation des assistants familiaux.

b. Mise en œuvre des suites de l'audit sur le traitement des informations préoccupantes pour garantir la sécurité juridique et l'efficacité des moyens humains dédiés à cette mission. Des évolutions de l'organisation et du fonctionnement découlent de cet audit, potentiellement des besoins d'accompagnement (formation), mais sans incidence sur les dépenses d'intervention.

c. Redéfinition du périmètre de la politique départementale de prévention spécialisée, selon les modalités arrêtées avec les 5 communes concernées en cette fin d'année 2017.

d. Par la poursuite de la démarche de contractualisation pluriannuelle, via des CPOM, avec les établissements de protection de l'enfance pour optimiser, adapter mais également diversifier l'offre d'accueil en établissements.



3) **Donner une nouvelle impulsion à la politique départementale de l'enfance et des familles**, à travers notamment :

- a. La mise en œuvre du schéma des services aux familles, en co-pilotage avec l'Etat et la caisse d'allocation familiale (CAF) ;
- b. L'appropriation progressive et la mise en œuvre de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;
- c. L'amorce d'une reconfiguration de l'offre d'accueil des enfants confiés tant sur le plan quantitatif que qualitatif en lien avec la mise en place de plateforme départementale d'accueil et la réflexion sur la diversification des modes d'accueil pour répondre à la diversité des besoins des jeunes confiés à l'ASE.

**La structuration de la mission d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement des jeunes migrants pour répondre à l'afflux massif de ces publics (plus de 400 arrivés en Saône-et-Loire en 2017) demeure une préoccupation majeure pour l'année à venir**, nécessitant une spécialisation des équipes départementales et une organisation dédiée, en coordination avec les différents acteurs concernés. Cette mission représentera plus de **6 M€ de dépenses de fonctionnement dans le budget 2018**, soit une augmentation partiellement contenue à ce jour grâce à la bascule d'un grand nombre de places en hôtel vers de l'hébergement dédié au sein du DAMIE et dans certains établissements médico-sociaux, notamment le Prado. L'internalisation à venir des fonctions d'évaluation de la minorité, et l'arrêt de toute prise en charge par le Département dès l'accès à la majorité, devraient contribuer également à endiguer l'inflation structurelle des dépenses sur ce poste d'intervention, depuis maintenant deux ans.

L'évolution de la donne demeure cependant très difficile à prévoir dans les mois à venir, et le **Département en appelle depuis plus d'un an désormais à la prise en compte par l'Etat** d'un besoin de financement additionnel et de moyens d'hébergement dédiés, au titre des « **circonstances exceptionnelles** » prévues par le code de l'action sociale et des familles (CASF). Des discussions sont en cours au niveau national (ADF / Gouvernement), dont la traduction budgétaire éventuelle sera intégrée dans le cadre des décisions budgétaires modificative, en cours d'exercice.

## **D. Collèges, jeunesse et sport**

La politique en matière d'éducation et de sport est marquée cette année par **une élévation significative du niveau de l'intervention départementale (plus de 2 M€)**, liée notamment à la montée en charge de certaines opérations d'investissement dans nos collèges.

Le **budget proposé s'élèvera ainsi à plus de 33 M€ au total, dont 15,52 M€ au titre des travaux** dans les établissements, auxquels il faut ajouter **4,15 M€ d'investissements complémentaires dédiés** (achat mobiliers, équipements informatiques et numériques, matériel de cuisine, complexe sportif Mâcon et centre nautique du Creusot). **Le budget de fonctionnement est contenu quant à lui à 12,7 M€** pour les collèges et le soutien aux actions conduites au titre de la jeunesse et des sports.

### **1) Collèges :**

Les orientations 2018 du budget des collèges demeurent similaires à l'année 2017 : maîtriser les dépenses de viabilisation, maintenir un haut niveau d'investissement, tout en poursuivant les actions de modernisation de la gestion des établissements (mutualisation d'achats, expérimentation d'équipes mobiles d'agents des collèges,...).

Le budget de fonctionnement des collèges se caractérise ainsi par les éléments suivants :

- **La dotation de fonctionnement des collèges publics inscrite à hauteur de 6,9 M€ est stable par rapport au BP 2017.** Les efforts réalisés sur les deux derniers exercices, au travers notamment de la passation de marchés transversaux de fourniture de fluide, permettent ainsi de contenir le budget alloué aux établissements sans reconduire l'effort demandé sur le précédent budget.
- **Le maintien des moyens d'entretien courant**, versés aux collèges en plus de la dotation de fonctionnement. A ce titre, 0,13 M€ sont réservés pour les collèges choisissant de réaliser des travaux en régie ; de la même façon, une enveloppe de 0,08 M€ permettra au Département de prendre en charge directement les réparations les plus conséquentes du matériel en particulier le matériel de cuisine.
- Des dépenses de fonctionnement destinées à permettre l'entretien et la maintenance des locaux et des installations et à répondre aux urgences (0,93 M€).

En investissement, **la programmation des travaux en investissement de 15,52 M€** s'articule autour de plusieurs thématiques :

- Les opérations de constructions neuves, marquées en particulier par la construction de l'externat au collège de Montchanin ;
- Les opérations de mise aux normes des demi-pensions ;
- Les opérations de modernisation des locaux spécialisés, comme les salles d'enseignement de la technologie, des sciences physiques et des sciences et vie de la terre en fonction de l'évolution des critères pédagogiques demandés par l'Education nationale ;
- Les opérations sur les locaux sportifs, les Cités scolaires, les mises en sécurité ;
- Des opérations de grosses réparations qui permettent l'entretien et le maintien des collèges dans les domaines du clos et couvert, de la maîtrise de l'énergie, de la mise en accessibilité, de la sécurité, des sanitaires, des espaces extérieurs,...etc.
- 

La **poursuite de la reconstruction du collège de Montchanin** (AP de 9,4 M€ dont 4,1 M€ en crédits de paiement pour 2018) demeurera la plus mobilisatrice des crédits départementaux. Viendront s'y ajouter la poursuite des programmes de restructuration d'ensemble des collèges Centre au Creusot et Pasteur à Mâcon,

ou encore la restructuration de la production de la demi-pension du collège Jacques Prévert à Chalon-sur-Saône. D'autres opérations importantes suivront enfin dans les mois prochains, comme la rénovation de la demi-pension du collège Les Dîmes à Cuisery, ou bien encore la restructuration du pôle scientifique du collège Gabriel Bouthière d'Étang-sur-Arroux, ou encore la mise en accessibilité en particulier des collèges Pierre Vaux à Pierre de Bresse et Louis Pasteur à Saint-Rémy dans le cadre de l'Ad'Ap.

Au niveau de la **sécurisation des collèges publics**, après le déploiement des systèmes d'alertes sonores, les **travaux concernant les accès** se poursuivront dans le cadre de l'autorisation de programme de 0,8 M€ votée en 2017. La priorité des travaux portera sur les portails « accès piétons » qui seront équipés de visiophone et digicode et les portails de livraisons pour lesquels l'automatisation et les moyens de contrôle sont prévus. 32 collèges sont concernés par ce programme dont le montant des opérations varie de 1 500 € à 145 000 €.

Pour ce qui concerne enfin les **tablettes numériques à usage scolaire**, la Saône-et-Loire compte désormais 29 collèges équipés dont 14 en usage individuel soit un parc de 6 000 tablettes à la rentrée 2017. Dans le cadre du budget 2018 et afin de bien identifier les différentes opérations, l'autorisation de programme initiale de 5,8 M€ est ajustée à un montant de 4,8 M€. Elle intègre les investissements initiaux du projet et les collèges retenus dans les appels à projets numériques nationaux de 2015 à 2017. Parallèlement, il est proposé deux nouvelles autorisations de programme, la première d'un montant de 2,9 M€ qui permettra de poursuivre l'équipement des premiers collèges retenus dans l'AAP 2015 au départ des élèves de 3<sup>ème</sup> et la seconde d'un montant de 1,4 M€ afin d'équiper en 2018 de nouveaux collèges en tablettes individuelles ou en usage collectif. Le montant des crédits de paiement pour 2018 s'élève à 1,7 M€.

Au-delà des travaux sur le bâti et les tablettes, le Département consacrera 0,4 M€ pour les postes informatiques, 0,3 M€ pour le matériel de cuisine. Enfin plus de 0,4 M€ seront consacrés à l'acquisition de mobiliers, matériels, photocopieurs dans les collèges en particulier dans le cadre des restructurations.

## 2) Actions éducatives, à la jeunesse et aux sports :

Dans le champ des actions éducatives, de la jeunesse et des sports, la reconduction des moyens de fonctionnement est couplée pour 2018 avec la **mise en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en direction des comités sportifs départementaux, et avec l'entrée en vigueur progressive (septembre 2018) de nouvelles règles de calcul des dotations allouées aux clubs sportifs.**

Doté de 1,72 M€, dont 0,94 M€ pour le sport, le budget prévu se caractérise ainsi par les éléments suivants :

- Le **maintien du soutien aux actions éducatives** (appel à projets en faveur des collégiens, plateforme de stages collégiens...) dès lors qu'elles ressortissent d'une logique de projets. Comme en 2017, le budget 2018 réserve ainsi une enveloppe de 0,28 M€ pour les appels à projets en faveur des collégiens.
- La **préservation du partenariat avec les mouvements d'éducation populaire** pour construire des projets en lien avec les priorités d'action départementale auprès des publics collégiens et autres publics jeunes (actions d'éducation aux médias, à la citoyenneté...). Les subventions allouées aux mouvements de jeunesse, représenteront 0,17 M€ en 2018.
- Un **budget des sports en hausse significative, porté à 0,94 M€ en 2018**. Après concertation avec l'ensemble du mouvement sportif, l'Assemblée départementale a adopté en septembre 2017 les bases d'une nouvelle politique sportive qui doit permettre de mieux orienter les crédits de la politique sportive vers des actions venant en appui des priorités départementales (sport scolaire, sport adapté, sport de pleine nature...). Pour soutenir cette orientation, les crédits ont été abondés de 50 000 €. Enfin, les crédits pour la formation des arbitres inscrits au titre de la politique jeunesse sont désormais intégrés à la politique sportive.

**En investissement, le budget dédié aux sports représente 0,7 M€,** permettant notamment, au-delà des financements alloués aux associations sportives, la poursuite de l'opération du complexe sportif de Mâcon pour un montant de 0,23 M€ (autorisation de programme de 0,46 M€) et la restructuration du centre nautique du Creusot pour un montant de 0,4 M€, qui sera intégralement versé sur 2018.

## **E. Une nouvelle ambition : le centre de santé départemental**

Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire départemental, et à la perspective de nombreux départs à la retraite dans les 5 années à venir qui ne seront pas remplacés, **le Département a annoncé lors de l'Assemblée départementale du 22 juin 2017 la création d'un centre de santé à l'échelle de son territoire.** Ce centre de santé a été créé ensuite par délibération de l'assemblée départementale du 21 septembre 2017 sous forme de **régie à seule autonomie financière, c'est-à-dire, sans personnalité morale.**

Doté de quatre implantations territoriales (Autun, Digoin, Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône), et de 47 antennes qui seront déployées progressivement à l'appui des locaux proposés par les communes, ce centre de santé « multisites » permettra de **répondre, par la médecine salariée, au besoin de couverture en médecine générale des territoires ne bénéficiant plus à ce jour de la présence de médecins libéraux.**

Le budget 2018 qui vous est proposé, approuvé préalablement par le conseil de régie du centre de santé, est basé sur un **principe d'équilibre**, dont les recettes générées par les actes dispensés par les médecins salariés du centre de santé départemental constituent la source de financement principal, auxquelles s'ajoutent des financements de l'ARS ainsi qu'une subvention d'équilibre issue du budget départemental.

Il repose à ce stade sur le principe d'un **premier recrutement de 15 médecins (équivalent temps plein), de 5 secrétaires médicales et de 0,5 ETP gestionnaire administratif et financière par pôle**, et est susceptible d'être modifié au cours de l'année 2018 selon les avancées du projet.

Les recettes sont tirées quant à elles d'une hypothèse d'activité basée sur 70 % du temps consacré au curatif, 20 % aux missions de santé publique Etat et Département, et 10 % de temps de formation et de coordination.

### **Budget prévisionnel indicatif du centre de santé départemental en année pleine (phase 1) :**

<b>Dépenses</b>	
Charge de personnel : 15 x 100 000 € + 6,5 x 40 000 € + 1 x 75 000 € =	1 835 000 €
Achats :	25 000 €
Services extérieurs (locations, SI, maintenance, autres) :	190 000 €
Amortissement :	10 000 €
Coût gestion Tiers payant :	50 000 €
	<b>Total : 2 110 000 €</b>
<b>Recettes</b>	
Actes médicaux (assurance maladie et complémentaires) : 58 464 actes x 25 euros =	1 461 000 €
Autres recettes assurance maladie (Teulade, télétransmission) :	50 000 €
Assurance maladie – rémunérations spécifiques sur actions de santé publique et / ou activité en zone déficitaire :	100 000 €
Subvention ARS CPOM Santé Publique :	100 000 €
Mises à disposition locaux et participation des communes :	90 000 €
Subvention département missions santé publique :	309 000 €
	<b>Total : 2 110 000 €</b>

## 2. Solidarités territoriales

En 2018, la **délégation aux stratégies territoriales verra l'aboutissement de la refonte de son organisation**, suite aux transferts de compétences, à la montée en puissance des intercommunalités, à la modification des décrets d'intervention en matière d'ingénierie et à la volonté d'une intervention au plus près des besoins, valorisant la valeur professionnelle des agents du Département. L'ensemble de la délégation s'approprie et développe les pratiques de management agile qui favorisent l'intelligence collective, l'initiative, la responsabilité et le sens au service des solidarités territoriales.

Ainsi les budgets, actions et équipes se regroupent désormais en fonction de leur typologie d'intervention :

- **action pour le territoire comme maître d'ouvrage** : Mission très haut débit, direction des routes et infrastructures qui intègre les voies vertes, les ENS et la brigade verte ;
- **action de soutien financier et de conseils au territoire** : direction de l'accompagnement des territoires qui intègre l'appel à projets et l'assistance technique ;
- **action support** en termes de budget, marchés, conventions, observatoire et pilotage : pole de ressources mutualisées ;
- et toujours le **regroupement dans un pôle culture de la MACT, de la DRLP, des Archives, du centre Eden et du LAB71** en cohérence avec la deuxième édition de l'ingénierie culturelle et la montée en puissance d'une programmation culturelle commune.

Les grandes lignes d'action sont détaillées ci-après. Le démarrage du chantier du THD demeurera cependant l'élément marquant de l'exercice à venir.

Depuis plusieurs années déjà, le Département est mobilisé sur la **stratégie du déploiement du THD en Saône-et-Loire** : établissement du schéma, recrutements des AMO puis du maître d'œuvre, choix des entreprises de travaux, création de la SPL, choix de l'opérateur, etc. En 2018, les briques s'assemblent et la fibre avance pour être commercialisée dès son arrivée dans les habitations situées en phase 1.

**2018 sera donc à cet égard l'année d'établissement de la stratégie sur la phase 2** pour s'aligner avec l'objectif du gouvernement de 8 Mbit/s en 2020 et THD pour tous en 2022, en prenant en compte tous les opérateurs privés mais aussi les différentes technologies existantes.

En matière d'usages, le Département n'est pas en reste et poursuivra ses innovations dans l'exercice du service public : culture numérique, réalité augmentée, véhicules connectés, accessibilité des services publics.

Par-delà le dossier du THD, **l'aide aux territoires prend une dimension supplémentaire en intégrant la dimension structurante d'un projet fort choisi par bassin de vie**, et en soutenant plus significativement les initiatives de progrès telles que la télémédecine

<i>(en M€)</i>	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES</b>	<b>63,63</b>	<b>13,27</b>	<b>76,90</b>
dont Infrastructures et mobilité	29,67	4,59	<b>34,26</b>
dont Aides aux territoires, au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	30,24	4,34	<b>34,58</b>
dont Nouvelle ambition culturelle	2,25	2,82	<b>5,07</b>
dont Soutien à une agriculture performante	1,47	1,52	<b>2,99</b>

## **A. Routes et infrastructures**

**Plus de 34 M€ seront alloués en 2018 aux routes et infrastructures.**

Si le budget des routes est principalement constitué de dépenses d'investissement et de ressources humaines, **le budget de fonctionnement, de 5 M€ environ, n'en revêt pas pour autant une moindre importance.** Ses dépenses répondent en effet à des enjeux forts en termes de sécurité routière. De plus, maintenir un niveau constant d'entretien permet de minorer des coûts d'investissement élevés à plus long terme.

Ainsi, **plus de 50 % de ces dépenses de fonctionnement (2,45 M€) sont destinées à l'entretien des routes départementales.** Il s'agit de l'entretien direct des voiries mais aussi du fauchage et du curage des fossés. De surcroît, près d'un quart des crédits sera orienté sur la viabilité hivernale, et en particulier les prestations des entreprises venant compléter les services départementaux. L'achat des fondants routiers représente environ 0,3 M€. Enfin, les dépenses de signalisation constituent le 3<sup>ème</sup> poste en fonctionnement, avec un niveau de dépenses de 0,63 M€ (essentiellement de la signalisation horizontale pour 0,6 M€).

Le **pilotage de la viabilité hivernale** est marqué à cet égard cette année une adaptation des moyens déployés au regard des conditions climatiques observées ces dernières années, tout en préservant des marges de manœuvre en cas d'hiver plus rigoureux. Des expérimentations ciblées seront ainsi lancées sur la conduite à un agent des véhicules, et la fusion de certains circuits de niveau 3 et 4. Des adaptations des régimes d'astreinte sont également prévues sur certains territoires.

Le **budget pour les dépenses d'investissement s'élève à près de 30 M€** (soit, après une année 2017 exceptionnelle marquée par un rattrapage nécessaire au regard de la politique « d'entretien raisonné des chaussées », le retour à rythme tendanciel d'investissement sur les routes prévu par la PPI). Il correspond à un niveau important d'investissements qui se déclinent pratiquement par moitié en opérations individualisées et en autorisation de programme (AP).

Sur les 14,10 M€ de crédits prévus en AP, quatre projets représentent à eux seuls près de 13 M€ :

- **7,5 M€ pour la desserte ZI Nord « Saôneor »**, dont le chantier a débuté en 2016 par le démarrage de la construction de l'ouvrage sur l'A6, puis les terrassements pour les chaussées en 2017. Il se poursuivra en 2018 avec notamment le début des travaux pour la réalisation du viaduc sur le canal et les cours d'eau ;
- 2,69 M€ pour la poursuite de la participation au programme d'accélération des travaux sur la RCEA ;
- 1,4 M€ pour les travaux de rénovation du Pont de Saint-Laurent sur Saône à Mâcon. Cela concernera la réfection des trottoirs et garde-corps côté amont ;
- 0,79 M€ pour la rénovation de la ligne SNCF Paray le Monial – Lyon, au titre du versement du solde de l'opération.

**Les opérations individualisées, avec un montant prévisionnel de 15,5 M€, concernent :**

- **Les travaux sur les chaussées (65 %)**, autrement dit les réfections des couches de roulement (préparation de chaussées, réfection en matériaux bitumineux et coulés à froid ou en enduits superficiels) et le renforcement et calibrage des routes départementales. Cette programmation est établie par services territoriaux d'aménagement au regard d'une nouvelle politique de gestion raisonnée des chaussées ;
- Plusieurs projets routiers prévus en 2018, soit au titre de leur réalisation, soit au titre du lancement de leurs études. Concernant cette dernière situation, les **études concernant la déviation de Charolles impacteront à hauteur de 100 000 € le budget 2018**, celles relatives à la rectification des virages de la RD980 sur la commune de Mary seront également initiées. Les travaux concernant **deux giratoires à Loché et sur la RD17 à l'embranchement de la RCEA et de la RD** en direction de La Roche Vineuse sur la commune de Prissé seront réalisés ;

- Les **investissements sur les ouvrages d'art** représentent pratiquement **3 M€**, soit 18 % des opérations individualisées, qui sont pour moitié des travaux lourds tels que le remplacement du tablier du pont des Millerands sur le canal de Roanne à Digoin sur la commune de Chambilly, l'élargissement du tablier du pont Moulin Guénard à St Didier en Brionnais, et d'autres opérations plus légères ;
- les différentes signalisations représentent un poste moindre (1,1 M€) mais néanmoins toujours très important au regard des enjeux de sécurité ;
- les crédits (0,95 M€) pour les travaux pour compte de tiers sont en hausse, mais il faut souligner que ces dépenses sont accompagnées de recettes.

Dans le cadre de la modernisation et de l'innovation du service public rendu sur les routes par les agents départementaux, une expérimentation a été lancée en novembre 2016 pour deux ans. Elle vise à **doter les agents de certains centres d'exploitation et leurs véhicules d'intervention d'outils nomades embarqués et connectés** (tablettes/smartphones et capteurs). Ces nouveaux outils permettent de disposer de davantage de données métier, de les fiabiliser et de faciliter leur transmission notamment en temps réel. L'ensemble des informations recueillies doit permettre une meilleure planification des différentes interventions, mais également de sécuriser et d'améliorer l'exploitation et la viabilité du réseau routier. Cette expérimentation sera évaluée en 2018 et pourra faire l'objet d'un déploiement si les résultats s'avèrent positifs.

Il convient enfin de noter que plusieurs projets d'importance font l'objet de cofinancement ou subventionnement soit avec l'Etat, soit avec d'autres collectivités. Cela permet au Département de disposer de recettes supplémentaires pour financer les projets dont il est maître d'ouvrage. Ainsi une forte hausse des recettes est prévue, notamment en investissement, pour les opérations Saoneor (Etat, Région), Pont de St Laurent (Département de l'Ain et DRAC) et des communes et intercommunalités sur des travaux pour compte de tiers.

## **B. Aides aux territoires, au cadre de vie et à l'attractivité de la Saône-et-Loire**

**Plus de 34 M€ seront consacrés en 2018 à l'amélioration du cadre de vie des habitants dans les territoires, et au soutien aux acteurs présents.**

### *1) Aménagement numérique*

Le Département démarre en 2018 la construction des réseaux optiques suivant le planning élaboré conjointement avec les territoires. A l'horizon de l'année 2020, ce sont ainsi près de **97 000 prises et 15 000 km de réseau** qui auront été réalisées, dans le cadre des 5 lots géographiques choisis au stade de la conception puis de l'attribution des marchés.

La mise en exploitation progressive du réseau construit sera effectuée par l'opérateur de la **Société publique locale (SPL) Bourgogne Franche-Comté Numérique** lorsque les premières prises seront opérationnelles. Le contrat devrait être établi avec l'opérateur retenu d'ici cette fin d'année et les conditions d'accès au réseau par les fournisseurs d'accès internet publiées au premier semestre 2018.

Ce service public industriel et commercial suppose, pour 2018, la création d'un budget annexe. Les prévisions de travaux 2018 se traduisent par une **inscription budgétaire prévisionnelle de 21,5 M€ HT** à ce budget annexe.

Dans l'attente du transfert de certaines charges d'exploitation à la SPL dont les modalités sont en cours de discussion, le Département doit assurer les frais de maintenance et d'exploitation des réseaux construits sur son budget de fonctionnement. Il est donc prévu une **enveloppe de 0,12 M€ pour faire face à la maintenance** des armoires, la location des fourreaux à Orange pour le passage des fibres départementales et les consommations électriques.

Parallèlement, afin de lutter contre la fracture numérique et d'accompagner les utilisateurs qui ne disposent pas d'un débit d'accès à internet, via un réseau d'initiative publique ou privée, supérieur à 4 Mbit/s et qui

souhaiteraient en bénéficiant, la mise en place d'un dispositif d'aide à l'installation d'équipements en faveur de l'inclusion numérique sera soumis au vote de cette assemblée.

## 2) Accompagnement des territoires

**Le Département a souhaité maintenir et même augmenter son effort financier à destination des territoires**, revisitant ainsi en profondeur ses modalités de soutien et, plus généralement, de relation du Département avec les collectivités locales.

Pour 2018, le dispositif de l'Appel à projets est reconduit, avec un format de règlement d'intervention identique aux années précédentes, reposant sur les 6 volets thématiques déjà identifiés. Ses modalités d'intervention ont fait l'objet d'ajustements et de compléments suite aux conférences de territoire, afin d'être au maximum en phase avec les attentes du moment **5,5 M€ sont réservés à l'Appel à projets 2018, au titre de l'enveloppe financière de droit commun.**

Par ailleurs, le Département a proposé en 2017 la mise en place d'une **démarche pluriannuelle de projet dénommée « Saône et Loire 2020 »**. Cette réflexion a abouti à la présentation de documents d'orientations pluriannuelles, pour un mode d'intervention mieux ciblé en fonction des enjeux et des priorités identifiés sur chacun des territoires SCOT. Conçus en partenariat avec les acteurs locaux, ces documents formalisent la façon dont le Département entend orienter son intervention, pour les 4 prochaines années, notamment au titre du financement des investissements structurants. **Aussi, à compter de 2018, le Département souhaite apporter un soutien complémentaire de 1,5 M€, à l'émergence de certains projets à portée structurante.**

**Au titre de l'année 2018, 7 M€ seront ainsi consacrés au soutien des collectivités sur l'ensemble des territoires.**

## 3) Développement du réseau Voies vertes

Dans la continuité de la politique ambitieuse et volontariste menée sous maîtrise d'ouvrage départementale en faveur du développement du réseau de Voies vertes en Saône-et-Loire, un certain nombre d'études et d'acquisitions ont été effectuées en 2017 préalablement au démarrage des travaux.

Ainsi, **la Voie verte St-Yan/Paray-le-Monial (9 km) sera ouverte aux usagers au printemps 2018 et l'aménagement de la section de Voie bleue située entre Tournus et Ouroux-sur-Saône (20 km) devrait démarrer à l'automne.** Le long du canal, une première tranche de travaux pourrait être lancée sur 90 % du tracé à partir de Saint-Léger-sur-Dheune en direction de Saint-Julien-sur-Dheune, sous réserve que le problème foncier soit réglé ou qu'un passage au plus près du canal soit envisageable (la finalisation d'un accord est à ce jour engagée). Une enveloppe budgétaire de 0,46 M€ est réservée pour les travaux et l'aménagement des nouvelles sections de Voies vertes. En outre, des crédits de 300 K€ sont inscrits au budget pour la reprise d'un ouvrage d'art à Sologny et du pont de la Mouge, ainsi que pour la réfection de couches de roulement dans le Mâconnais et le Chalonnais et la mise en place de barrières de sécurité dans l'Autunois.

## 4) Tourisme

Compétences partagées, depuis l'avènement de la loi NOTRe, **le tourisme et l'attractivité seront dotés d'un budget global de 3 M€.**

L'intervention en investissement, dans le cadre de la démarche « Saône-et-Loire 2020 », pour des projets structurants sur le volet tourisme, permettra en outre de soutenir les initiatives des collectivités locales en matière d'aménagement touristique.

**Le déploiement d'un programme ambitieux de signalétique touristique autoroutière, d'initiative départementale, portant sur 60 panneaux (A6, A39, A40) prendra son plein effet en 2018.** Le Département consacrera à ce titre 0,72 M€ partiellement compensé par les EPCI concernés et associés à la conception.

Le programme de promotion de l'attractivité territoriale et touristique conduit par l'Agence de Développement du Tourisme de Saône-et-Loire, ces deux dernières années, commence par ailleurs à produire des effets constatés, qui positionnent la Saône-et-Loire en leader régional pour la fréquentation touristique. Ainsi, **en conformité avec l'engagement pluriannuel pour le redéploiement de l'ADT, le soutien sera pérennisé à concurrence de 1,45 M€**. Ce budget sera abondé exceptionnellement en 2018 à concurrence de 0,1 M€ pour porter des actions initiées par le Département, notamment en matière de stratégie oenotouristique ou de consolidation de la promotion des grands itinéraires d'itinérances (V50, Loire à vélo, GTMC).

Le soutien à l'UDOTSI est également reconduit pour accompagner la recomposition des offices de tourisme intercommunaux et leur professionnalisation.

Au plan des grands projets, si celui du Haut Folin est aujourd'hui abandonné, le projet de Center parcs au Rousset-Marizy reste en attente de l'aboutissement de procédures juridico-administratives en 2019 et ne suppose pas de mobilisation financière en 2018.

Enfin, le Département poursuit et conforte son accompagnement des manifestations événementielles majeures pour son attractivité, telles que la Saint-Vincent Tournante ou les Climats du vignoble de Bourgogne, ou plus spécifiquement en 2018, **Euroforest** qui contribue activement à une visibilité internationale de la filière bois-forêt.

Le **GIP Equvallée Haras national de Cluny**, étant opérationnel depuis septembre 2017, le Département maintiendra en 2018 à budget constant, l'effort consenti jusque-là au Pôle Equvallée (soit 0,17 M€ hors mise à disposition de personnels), tout en confortant avec ses partenaires une évolution programmée en 5 années vers une plus grande autonomie financière par des recettes dynamiques (événementiel, actions culturelles et touristiques).

Concernant la **plateforme aéroportuaire de Saint-Yan**, la région Bourgogne Franche-Comté a récemment confirmé son statut régional au regard de sa vocation essentielle en matière de formation (ENAC). En l'attente des résultats d'études à engager conjointement sur une mise à niveau de l'équipement, le budget sera reconduit à l'identique pour 2018 (0,1 M€).

#### 5) Soutien à l'aménagement et à la préservation du territoire

Le Département souhaite reconduire ses partenariats financiers à hauteur de 562 580 € auprès de divers organismes, notamment le CAUE (à hauteur de 450 000 €) et autres associations qui poursuivent des missions d'aménagement et de préservation comme le PNRM et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

De surcroît, le Département à travers son **agence technique départementale (ATD)** apporte un appui en ingénierie de projet aux communes de Saône-et-Loire (0,4 M€).

#### 6) Préservation des espaces naturels sensibles (ENS)

Les 3 espaces naturels sensibles départementaux, le marais de Montceaux-L'Etoile, l'étang de Pontoux et la Lande de Nancelle à la Roche-Vineuse, sont désormais tous aménagés et ouverts au public. Leur entretien est assuré par l'équipe départementale d'aménagement et d'environnement. Une enveloppe budgétaire de 25 000 € a par ailleurs été inscrite au budget 2018 pour valoriser le site du barrage du Pont du Roi en tant qu'ENS. En outre, dans le cadre de la politique du Département en faveur de la préservation de la biodiversité, les recherches d'acquisition d'une nouvelle zone humide se poursuivent.

### **C. Un soutien réaffirmé à l'agriculture et à la sécurité de l'alimentation en eau potable**

**Une enveloppe globale de 2,9 M€ est proposée pour soutenir l'Agriculture et des actions stratégiques dans le domaine de l'eau** (1,44 M€ en fonctionnement et 1,47 M€ en investissement).

La recomposition des missions du Département en matière agricole résulte des nouvelles orientations de l'article 94 de la loi NOTRe. En effet, la Région est désormais la collectivité territoriale responsable de la définition des orientations en matière économique. Elle a décidé **de compléter le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation SRDEII avec un Plan régional de développement agricole (PRDA)** pour les volets agriculture, pêche, aquaculture et agroalimentaire. Ce document fixe notamment le périmètre du conventionnement pluriannuel futur avec chacun des 8 Départements. Ainsi, le projet de budget 2018 mobilise les différents leviers qui restent à la disposition du Département :

- L'exercice de ses compétences propres ou partagées en matière de tourisme, culture, collège, social, attractivité et solidarité territoriale, permettant la **conduite d'un programme ambitieux en direction du service de remplacement, du soutien aux circuits courts et produits d'excellence, et du soutien aux manifestations agricoles d'intérêt départemental** ;
- Des accompagnements complémentaires aux interventions régionales découlant du PRDA en matière d'investissement pour les exploitations agricoles (0,45 M€) et d'actions en faveur de l'environnement.

**Pour 2017, le montant global des dossiers agricoles s'élevait à 1,58 M€.** Du fait de la reprise par la Région des financements liés à l'action économique, à l'installation et au sanitaire, la proposition 2018 en fonctionnement s'établit à 1,15 M€ auquel il faut ajouter les dépenses obligatoires pour la lutte contre le moustique tigre et les aménagements fonciers et forestiers (20 500 €).

Si la loi NOTRe a encadré les aides économiques du secteur agricole, elle a en revanche pleinement confirmé le rôle des Départements et de leur laboratoire en matière de politique sanitaire animale et végétale. Pour ce faire, **le Département a choisi d'une part de déléguer ses missions depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 à la SEML Agrivalys71** dont il est le principal actionnaire (51 %). Sur l'autorisation de programme de 3,1 M€ HT, 1,85 M€ HT de crédits sont prévus en 2018 ; la fin du chantier est programmée le premier semestre 2019.

**Dans le domaine de l'eau, le Département a choisi de conduire une politique volontariste dans ce secteur vital.** Dans un contexte de plus en plus tendu de fragilisation de la ressource (risques de pollution, sécheresse, inondations...), il affirme sa volonté de maintenir une vision globale de l'approvisionnement en eau sur le territoire en s'appuyant sur le schéma des interconnexions établi par le SYDRO71 pour financer aux cotés des collectivités la mutualisation des moyens et l'amélioration des équipements (AP de 1,5 M€ en cours).

Des moyens sont également alloués par ailleurs pour que le Département puisse assumer son **soutien aux collectivités dans le cadre de l'assistance technique en matière d'assainissement, de gestion des rivières et de protection des puits de captage.** Les évolutions réglementaires des mois à venir pourraient conduire à adapter l'intervention départementale, le cas échéant en posant les bases, pour les EPCI situés au-dessus du seuil de référence, d'un maintien des prestations dans un cadre concurrentiel.

**Le budget global alloué en fonctionnement au secteur « eau » s'élève à 0,26 M€** en légère augmentation du fait notamment du développement des premières actions de sensibilisation à la protection du bassin d'alimentation en eau potable du Pont du Roi.

## D. Politique culturelle

*Note méthodologique* : suite à la réorganisation de la structure budgétaire des musées et autres entités culturelles du Département, comme le Centre Eden et le LAB 71, la majeure partie des budgets de moyens généraux en fonctionnement et en investissement portés jusqu'en 2017 directement par ces structures a été intégrée à partir de l'exercice 2018, comme pour les autres politiques publiques, dans les moyens support des politiques publiques détaillés un peu plus loin dans le présent rapport.

**Les projets portés ou suivis par le Département en 2018 au titre de sa politique culturelle et patrimoniale seront sous-tendus par la poursuite des axes ambitieux définis en 2016**, au croisement des solidarités territoriales et humaines : faciliter la rencontre du territoire et de ses atouts, celle de soi et celle des autres, mais aussi faire entrer la culture dans l'ère numérique.

Dans ce domaine particulièrement, deux projets communs engagés en 2017 trouveront leur aboutissement : une application, accessible notamment depuis les sept tables tactiles installées dans les sites et établissements culturels départementaux, ouvrira aux habitants et aux visiteurs du Département un nouvel espace de découvertes et de connaissances sur les ressources du territoire. D'autre part, la **classe culturelle numérique permet de faire travailler de concert six classes de niveau cinquième autour d'un objet commun partagé sur une plate-forme numérique** en interaction avec l'autrice Danielle Martinigol. Créer un livre augmenté en s'appropriant les outils numériques dans le cadre d'une activité alliant recherche et création sont les objectifs de cette expérimentation.

Pour la deuxième année consécutive, les **compétences d'ingénierie culturelle** mises au service des partenaires institutionnels et associatifs permettront d'accompagner autant l'aménagement et l'équipement de lieux patrimoniaux, artistiques ou culturels, que la conservation des archives et des objets mobiliers (0,55 M€).

Par des investissements conséquents, le Département manifeste par ailleurs sa volonté de préserver et mettre en valeur le **patrimoine** présent sur son territoire, avec deux chantiers importants : celui de l'**extension des Archives départementales**, qui sera achevé cette année (crédits d'investissement 2018 : 0,16 M€) et permettra d'augmenter de 4 000 mètres linéaires les capacités de stockage des magasins, et; la collectivité posera également la première pierre du **nouveau bâtiment d'accueil des visiteurs des Grottes d'Azé** (crédits d'investissement 2018 : 0,6 M€). Quant à l'appui, tant en ingénierie qu'en matière financière, aux projets de préservation et de restauration patrimoniales présentés par les collectivités, il sera élargi cette année aux **travaux intérieurs dans les édifices protégés**, désormais éligibles dans le cadre de l'appel à projets départemental.

La conservation du patrimoine sous toutes ses formes trouvant son aboutissement dans son ouverture au public, dans sa mise en valeur et dans le partage des connaissances, les deux musées, les archives départementales ainsi que les grottes d'Azé disposeront des moyens nécessaires à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs actions : expositions temporaires, médiation, restauration et numérisation des collections. Le Département maintient aussi son engagement au profit de nombreux porteurs de projets publics ou associatifs, actifs en matière de patrimoine local.

Enfin la Saône-et-Loire a le privilège de compter **deux Grands Sites de France : Bibracte et Solutré Pouilly Vergisson**, dont le fonctionnement et les actions bénéficient d'un soutien fort de notre collectivité, tant par une aide directe (0,19 M€) que sous forme de valorisations. Pour le Grand Site de Solutré, l'échéance prochaine du label national (2019) conduit d'ailleurs à une réflexion sur la gouvernance la mieux adaptée à la pérennisation de cette démarche exemplaire. L'année 2018 devrait ainsi voir se concrétiser la **reprise en gestion du site dans le cadre d'une régie interne au département**, permettant ainsi une synergie plus étroite entre la gestion du musée et la valorisation des atouts patrimoniaux naturels remarquables de la Roche.

En 2018, les actions des réseaux de lecture publique s'inscriront quant à elles dans la continuité des années précédentes. En investissement, les achats de documents (livres, cd musicaux, dvd) constituent le principal poste budgétaire nécessaire au développement de l'activité des bibliothèques de Saône-et-Loire. Ces achats de documents se développeront également sous forme numérique. La proposition d'offre de ressources dématérialisées s'enrichira autour de l'auto-formation et des livres numériques.

L'essentiel du budget de fonctionnement proposé est consacré au **maintien du fonds documentaire conservé par la Bibliothèque départementale, soit 85 K€**. Par ailleurs, outre son accompagnement pour l'aide à la lecture publique, le réseau des bibliothèques est animé via la saison culturelle (40 K€). En 2018, elle sera consacrée à l'Orient. Le principe d'un événement par mois est inchangé, ainsi que la logique multi-partenaire. La saison culturelle intègre des événements construits en synergie avec les autres services culturels.

Enfin, dans la continuité des années précédentes, les **actions de formation des bibliothécaires de Saône-et-Loire (15 K€)** s'enrichissent de nouvelles thématiques liées au travail intercommunal, à l'action culturelle et à la médiation numérique.

Le **budget de fonctionnement du Centre Eden** vous est proposé par ailleurs en 2018 à 92 K€ : 2018 est l'année de son 20<sup>ème</sup> anniversaire et la légère hausse de ce budget de fonctionnement par rapport aux prévisions initiales, résulte d'une volonté de ponctuer l'année par l'organisation de manifestations d'envergure pour fêter cet évènement (+7 000 €).

Le budget d'investissement en 2018 s'élèvera quant à lui à 50 K€, comprenant :

- des investissements pour l'amélioration des espaces permanents et l'achat de matériels ;
- la mise en animation du cabinet de curiosités, créée en 2017, par l'intégration du numérique dans cet espace. Ces animations de réalité augmentée permettront une meilleure visualisation des collections, un apport d'information complémentaire et une interaction entre le visiteur et ce nouvel espace.

Le **budget de fonctionnement du Lab71** en 2018 s'élèvera quant à lui à 81 K€. Ce budget est stable par rapport aux années précédentes et répond aux exigences d'effort budgétaire. Il permettra d'assurer les besoins en animations et en petites fournitures pour la création en interne des nouveaux modules du showroom scientifique sur la thématique du mouvement. Le budget d'investissement s'élève ainsi en 2018 à 30,5 K€ dont 15 K€ permettant de développer les enquêtes policières numériques pour le grand public.

Enfin, le **budget 2018 pour l'action culturelle des territoires** est un budget de continuité qui s'articule sur 3 volets principaux : le **soutien au maillage territorial en structures culturelles** dans le cadre de conventions triennales (0,69 M€), l'**organisation du Schéma départemental des enseignements artistiques** (0,58 M€), et l'**aide aux manifestations culturelles d'intérêt départemental** (0,27 M€). Par ailleurs sera poursuivi le soutien à la pratique artistique et amateur ainsi qu'à la création artistique sur une enveloppe globale de 0,16 M€, en parallèle de l'expérimentation de la classe culturelle numérique (cf. *supra*).

### 3. Moyens alloués à la mise en œuvre des politiques départementales

<i>(en M€)</i>	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>TOTAL MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>73,26</b>	<b>125,37</b>	<b>198,63</b>
dont Charges financières et soutien au SDIS	65,21	27,32	<b>92,53</b>
dont Ressources humaines	0,01	88,00	<b>88,01</b>
dont Autres moyens	8,05	10,05	<b>18,10</b>

#### A. Charges financières et soutien au SDIS

**Plus de 92 M€ seront mobilisés pour soutenir la mise en œuvre des politiques publiques.**

Ces 92 M€ recouvrent 27 M€ en fonctionnement, dont une **dotation stable de 14,7 M€ au bénéfice du Service Départemental d'incendie et de secours (SDIS)**, 6,6 M€ pour les intérêts de la dette, 3,1 M€ pour la contribution du Département au fonds de solidarité, 0,5 M€ pour les loyers. Pour le fonctionnement des groupes politiques 0,3 M€ de crédits sont également prévus conformément au règlement intérieur de l'assemblée départementale. Afin de gérer les mouvements financiers entre les étapes budgétaires, 0,9 M€ sont inscrits au budget. Sont constituées également à hauteur de 0,1 M€ des provisions pour risque concernant certaines garanties d'emprunt. Enfin, 0,8 M€ est consacré aux annulations de titres et admissions en non valeurs.

En compensation de la stabilité de ses ressources courantes, **le SDIS bénéficiera par ailleurs d'un appui en investissement de 1,29 M€**, permettant ainsi au Département, par la limitation des charges financières pesant sur la structure, de contribuer à l'atteinte des objectifs de stabilité budgétaire en fonctionnement, tout en augmentant globalement son soutien à l'établissement public.

**En investissement, sont inscrits 36 M€ correspondants au remboursement du capital de la dette et 26,5 M€ sont consacrés par ailleurs aux opérations sur les crédits revolving du Département.** Compte-tenu de l'extinction de ces contrats, ce montant poursuit sa diminution de 5 M€ par an. Enfin, il est prévu 1,2 M€ pour les mouvements financiers entre les étapes budgétaires.

#### B. Ressources humaines

Dans la mesure où les **charges de personnel comptent pour près de 20 % dans la dépense annuelle de fonctionnement du Département**, leur évolution répond à la **nécessité d'une maîtrise rigoureuse de la masse salariale**.

Toutefois, son cadrage n'exclut pas l'engagement du Département à soutenir des orientations fortes en tant qu'employeur car en contrepartie de leur coût global, inférieur à la moyenne constatée pour les collectivités analogues, **l'ensemble des agents constitue l'un des principaux vecteurs de l'offre et de la qualité de service proposée aux territoires et aux usagers de Saône-et-Loire**.

**La prévision budgétaire 2018 pour les ressources humaines de la collectivité (85,3 M€ hors indemnités des conseillers et masse salariale des assistants familiaux) intègre un objectif de stabilisation de l'effectif à périmètre constant.**

Il s'en suit une croissance de 1,5 % environ du poste RH au regard de l'exécuté prévisionnel de l'année 2017 (à isopérimètre d'effectifs), tenant compte des incidences du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des charges afférentes à la mise en place du compte personnel de formation et du nouveau régime indemnitaire.

Quelques changements d'organisation se traduiront pour la première fois en année pleine sur le budget des ressources humaines:

- le traditionnel budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses ne comportera plus de crédits dévolus à la masse salariale puisque les dépenses relatives aux agents mis à disposition de la société d'économie mixte locale Agrivalys 71 seront réintégrées au budget principal et généreront un flux de recettes équivalent (1,2 M€) ;
- à l'inverse, deux nouveaux budgets annexes porteront pour l'un les dépenses induites par la création du centre départemental de santé (1,8 M€) et, pour l'autre, celles générées par la mobilisation des services départementaux dans le déploiement du réseau Très haut débit (0,5 M€), au lieu d'une inscription au budget principal ;
- la compétence Transports relevant désormais de la Région, le budget 2018 a été ajusté (- 0,8 M€) par rapport à l'année antérieure en tenant compte du transfert des agents concernés.

Par ailleurs, outre la variation des taux de cotisation ou de la valeur de référence du SMIC, plusieurs déterminants auront pour effet soit d'infléchir, soit d'accentuer le rythme tendanciel de dépense et de recette observé les années précédentes. La dépense sera ainsi lissée dans la prospective pluriannuelle de la collectivité en raison :

- de la **suspension de l'accord « parcours professionnels, carrières et rémunération » (PPCR)** dans la fonction publique, décidée à l'échelle nationale, qui a pour effet de décaler l'incidence budgétaire des revalorisations catégorielles ou générales initialement attendues en 2018 ;
- de l'avancement individuel selon une durée désormais unique ;
- de l'**application réitérée de la journée de carence.**

La **fin annoncée des contrats aidés** pour le secteur public local, lorsqu'ils ne s'inscrivent pas dans les priorités définies par l'Etat, se traduit pour le Département par une diminution nette et rapide des rémunérations et cotisations versées pour ces contrats de droit privé mais également par l'assèchement concomitant du financement reçu, ainsi que par la prise en charge directe de l'allocation chômage versée aux intéressés s'ils demeurent dépourvus de perspectives professionnelles. **La disparition de ces emplois**, historiquement accueillis au sein de la collectivité dans le cadre de sa politique d'insertion et pour faciliter ponctuellement l'activité des services, **ne sera pas compensée par un nombre équivalent de recrutements directs. Pour autant, quelques embauches en renfort demeurent programmées par exception** afin de prévenir ou pallier une situation structurellement devenue critique dans une maison des solidarités, un collège ou un équipement culturel.

L'exercice 2018 sera caractérisé enfin par l'**application d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents départementaux (le RIFSEEP)**. Fondé sur la reconnaissance des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle, il se substituera aux primes et indemnités en vigueur depuis plus de vingt ans dont le système n'est plus adapté aux réalités actuelles d'organisation et de fonctionnement du Département. Il permettra de reconnaître et valoriser le niveau de responsabilité technique ou managériale exercé et non plus l'accès à un grade et à un échelon, tout en étant conçu comme un levier incitatif pour la mobilité interne et pour l'attractivité des emplois du Département. **Son effet budgétaire en année pleine est estimée à près de 0,35 M€.**

En parallèle, le Département conserve une responsabilité particulière en tant qu'employeur pour veiller au développement et à l'adéquation des compétences individuelles et collectives de son effectif. En agrégeant la cotisation versée au CNFPT et l'enveloppe dévolue à des actions de formation à réaliser par d'autres organismes, l'effort en cette année intermédiaire du plan de formation 2017-2019 dépassera 0,9 M€, notamment au titre du **compte personnel de formation désormais étendu au secteur public local**. La prévention et les mesures réparatrices de l'usure professionnelle demeureront également l'un des axes

majeurs de l'accompagnement du parcours des agents, dont l'âge moyen continue de progresser et accroît statistiquement le risque de vulnérabilité et d'absentéisme.

Les moyens alloués par le Département à la poursuite de ses engagements sont par ailleurs confirmés, s'agissant en particulier de **l'emploi des personnes en situation de handicap** selon les objectifs conventionnés avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, du développement de l'apprentissage et des propositions d'accueil des jeunes au titre du service civique.

### C. Moyens généraux

S'agissant des **moyens mobiliers**, le fonctionnement pour 2018 est proposé à 4,9 M€, soit une baisse de 1,80 % par rapport à 2017 grâce aux efforts de gestion, et à la poursuite des mutualisations en matière d'achats. Les charges se répartissent principalement entre :

- 2,84 M€ pour les véhicules et matériels,
- 1,87 M€ pour les moyens généraux,
- 0,2 M€ pour la gestion des éditions départementales.

Après la fourniture de gaz en 2016, **le Département a passé fin 2017 un important marché transversal de fourniture d'électricité au bénéfice de tous les collèges et bâtiments départementaux**. A terme, et après intégration de tous les établissements (à échéance des contrats en cours), environ 200 000 € d'économie sont attendus chaque année pour le budget départemental, compensant les hausses annuelles de plus de 15 % observées sur les dernières années. Les politiques d'achats mutualisés avec le SDIS (téléphonie, pneumatique et carburant) se poursuivent par ailleurs.

**L'investissement pour 2018 s'établit quant à lui à 0,71 M€**, consacrés d'une part aux acquisitions de véhicules et matériels (0,5 M€) et d'autre part aux équipements généraux des services (0,19 M€). La prévision s'avère moins élevée qu'en 2017 suite à l'accélération des renouvellements de gros matériels réalisée dès 2017.

Le rapprochement des directions ressources techniques a modifié enfin la structure des budgets existants, et transfère les gestions de bâtiments sur le budget du pôle Architecture et Bâtiments, et de la téléphonie sur le budget de la direction des systèmes d'information et d'information géographique. L'intégration également des lignes budgétaires concourant au fonctionnement des bâtiments du centre Eden, du Lab 71, des musées et du Grand Site permettra une meilleure lisibilité des dépenses à la fois pour les politiques menées et celles pour le fonctionnement des équipements.

**S'agissant spécifiquement des bâtiments départementaux**, un budget d'investissement de 5,54 M€ est prévu, permettant notamment de couvrir l'achèvement des travaux sur les archives, la conduite des opérations de restructuration des centres d'exploitation ou encore diverses opérations de mise aux normes accessibilité. S'y ajoute un budget de fonctionnement cumulé de 1,48 M€.

S'agissant par ailleurs des **moyens informatiques**, la proposition de budget s'élève à 1,7 M€ en investissement. Ces crédits s'articulent principalement autour de trois axes :

- **Proposer aux utilisateurs des outils fiables**, adaptés aux nouvelles technologies, avec une attention particulière apportée sur la sécurité des données, un des enjeux majeurs de notre époque que ce soit en terme de protection des données personnelles stockées dans nos bases ou de lutte contre les logiciels malveillants.
- **Poursuivre et finaliser la dématérialisation des pièces comptables** et des marchés publics pour se conformer à la réglementation et optimiser nos processus.
- **Faire évoluer les logiciels pour répondre aux besoins des services départementaux** et à de nouveaux usages, en particulier : refonte du site internet et développement de services en ligne dont

le télé-service APA, poursuite du projet OASIS, refonte du système d'information MDPH, expérimentation visant à connecter des véhicules utilisés pour l'exploitation des routes via tablette ou smartphone.

**Les crédits affectés à l'acquisition, à l'évolution et à la maintenance des applications métiers (150) et des sites Web s'élèvent à 827 K€ en investissement.** On peut noter pour 2018 :

- 130 K€ affectés au développement des télé services,
- 60 K€ affectés aux différents chantiers de dématérialisation,
- 110 K€ pour un outil de pilotage de la masse salariale et des évolutions du progiciel de gestion des ressources humaines,
- 30 K€ pour la refonte du site Internet.

**Les crédits d'investissement affectés plus particulièrement à l'infrastructure**, d'un montant de 870 K€ représentent à la fois, les renouvellements des serveurs, les postes de travail et les licences associées. On peut noter pour 2018 :

- 70 K€ consacrés à l'automatisation des process permettant de déployer, automatiser et simplifier les tâches inhérentes aux postes et serveurs Windows,
- 50 K€ consacrés à l'équipement en tablettes des agents des routes (projet véhicules connectés),
- 30 K€ pour l'installation de webcams pour les sites culturels,
- 15 K€ pour des systèmes de visio-conférence.

**Le budget de fonctionnement de 1,4 M€ reste stable** avec cependant une augmentation sur 2018 de 230 K€ en raison de l'intégration de la téléphonie au sein de ces dépenses. Il se décompose de la façon suivante :

- 238 K€ pour des prestations d'assistance relatives à des évolutions de progiciels ou des installations,
- 78 K€ pour des locations de progiciels,
- 400 K€ pour la location de lignes (70 sites), l'hébergement d'applications, les abonnements et communications téléphoniques,
- 198 K€ pour la maintenance matérielle (200 serveurs virtuels),
- 320 K€ pour la maintenance d'applications,
- 200 K€ pour la cotisation à Territoires Numériques (ex GIP E-Bourgogne).

Les dépenses en matière **juridique** restent stables et s'établissent à 0,86 M€ pour 2018 malgré une hausse des frais de contentieux liés aux litiges de plus en plus nombreux et à l'augmentation mécanique des coûts des assurances liés aux clauses d'indexation.

Les dépenses de **communication** concernent tous les postes de promotion de l'action départementale et sont consacrées notamment à la création et la diffusion du journal Saône et Loire 71 apportant l'information aux citoyens de Saône et Loire, ainsi qu'à l'accompagnement du portage des politiques départementales lors de salons, expositions et manifestations (salon de l'agriculture, de l'artisanat, Euroforest, évènements culturels et sportifs etc...). Ce budget de 0,84 M€ reste stable par rapport à 2017.

Le budget des frais de fonctionnement du **cabinet** du Président s'établit à 87 823 € pour 2018 soit un budget à niveau constant par rapport à l'exercice 2017 après la baisse des années précédentes.

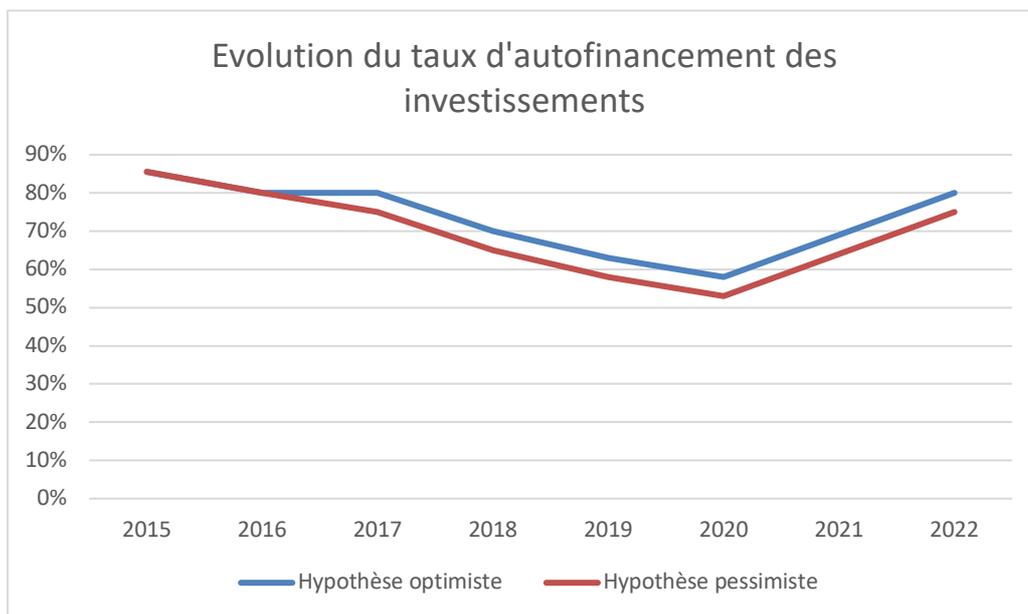
**IV. Synthèse et principaux ratios de solvabilité**

Marqué par de profonds changements de périmètre, le budget 2018, objet du présent rapport, traduit la **politique toujours volontariste et ambitieuse** de l'actuel exécutif, illustrée notamment par le lancement des premiers travaux de construction du réseau d'initiative publique Très haut débit, et l'innovation majeure que constitue l'expérimentation d'un Centre de santé à l'échelle du département, pour répondre aux enjeux de désertification médicale du territoire.

Ce souhait de répondre de façon la plus pertinente possible aux besoins des habitants de Saône-et-Loire se mêle, de surcroît, d'une **volonté toujours plus appuyée de bonne gestion** : sincérité budgétaire, fiscalité stabilisée et soutenabilité à long termes, auxquelles s'ajoute une maîtrise résolue de l'endettement de la collectivité.

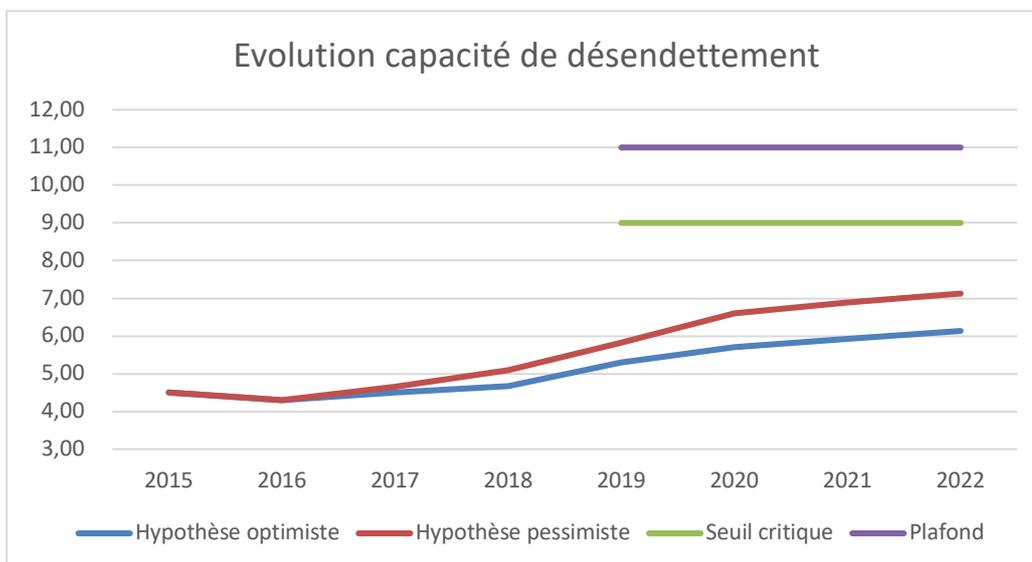
Ainsi, **l'épargne dégagée sur le fonctionnement du Département (marge brute) est anticipée comme supérieure à 60 M€ à la fin de l'exercice 2018**, ce grâce à un effort de contention importante des dépenses de fonctionnement (qui se voient stabilisées en valeur absolue, de 2017 à 2018), et au dynamisme de quelques recettes, sans augmentation de fiscalité.

Le **maintien d'un niveau d'autofinancement supérieur à 65 %**, malgré la forte élévation du niveau global d'investissement, constitue en conséquence un résultat particulièrement satisfaisant, qui illustre avec force la bonne santé financière de la collectivité.



Il permet au Département **de réaliser les importantes dépenses afférentes à la construction du RIP FTTH en s'appuyant principalement sur son autofinancement**, sans dégrader le niveau d'investissement sur les autres postes d'intervention de la collectivité départementale, maintenus à près de 80 M€. Le Département peut en outre anticiper sereinement l'engagement des discussions avec l'Etat dans le cadre de la contractualisation à venir (la croissance du budget de fonctionnement du département depuis 2015 demeure contenue dans les marges annoncées par le gouvernement moins de 1,4 % par an à ce jour).

Enfin, si le budget présenté est équilibré par un recours à l'emprunt de 52,63 M€, **les prévisions de compte administratif anticipées pour l'exercice permettent toutefois d'envisager une maîtrise de l'évolution du stock de dette départemental autour des 283 M€**. Aussi, en restant autour des 5 années de désendettement potentielles, le niveau d'endettement de la collectivité resterait-il très en deçà des seuils d'alerte (9 ans) ou critique (11 ans) prévus, au stade de l'écriture du présent rapport, dans le PLF 1018 (« nouvelle règle d'or » pour les collectivités).



Je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de budget primitif 2018, établi :

- sans modifier les règles d'amortissement du patrimoine départemental ;
- en fixant au chapitre budgétaire le niveau de vote des crédits, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement, sans spécialisation d'article ;
- en substituant leur nouveau grade à celui détenu précédemment par les agents bénéficiaires d'un avancement ou d'une promotion durant l'année ;
- en autorisant le versement de la contribution au SDIS pour un montant de 14,7 M€ en fonctionnement et de 1,29 M€ en investissement, conformément à la convention Département-SDIS 2017-2019 ;
- en abondant sur provision un montant de 18 833,03 €, afin de couvrir uniquement le montant que représenterait l'appel en garantie de la collectivité, des échéances 2018 des 4 prêts de l'EPDHPAD du Creusot et du prêt unique du Centre hospitalier de Montceau-les-Mines, comme indiqué ci-dessous.

ANNEXE : REPRISE POUR PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET DEPRECIATION D'ACTIF 2018

Emprunteur	Année de l'opération	Nature de l'opération	Montant de la garantie totale	Echéancier de l'amortissement	Risque sur annuité 2018	Provision 2017	Ajustement provision sur 2018
EPDHPAD DU CREUSOT (10411043)	2008	Reconstruction de la Résidence Saint-Henri au Creusot	400 000,00 €	02/08/2024	32 306,58 €	27 178,40 €	5 128,18 €
EPDHPAD DU CREUSOT (1149777)	2008	Reconstruction de la Résidence Saint-Henri au Creusot	1 187 500,00 €	01/08/2043	54 774,20 €	53 130,97 €	1 643,23 €
EPDHPAD DU CREUSOT (7717164)	2012	Construction d'une 4ème résidence d'une capacité de 80 lits	3 000 000,00 €	30/12/2049	131 995,16 €	135 639,04 €	- 3 643,88 €
EPDHPAD DU CREUSOT (5028922)	2014	Construction d'une 4ème résidence d'une capacité de 80 lits	650 000,00 €	01/08/2049	29 000,08 €	28 932,08 €	68,00 €
<i>Sous total EPDHPAD</i>			5 237 500,00 €		248 076,02 €	244 880,49 €	3 195,53 €
CENTRE HOSPITALIER DE MONTCEAU-LES-MINES (1150294)	2009	Reconstruction de 120 lits EHPAD	1 500 000,00 €	01/12/2029	102 787,50 €	87 150,00 €	15 637,50 €
<i>Sous total Centre hospitalier</i>			1 500 000,00 €		102 787,50 €	87 150,00 €	15 637,50 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 737 500,00 €</b>		<b>350 863,52 €</b>	<b>332 030,49 €</b>	<b>18 833,03 €</b>

Le Président,